NM 15385 183

97-98

Annual Report

Rapport annuel

Justice

Justice

New Nouveau
Brunswick

1997-1998 Annual Report

Published by:
Department of Justice
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

October 1998

Cover:
Communications New Brunswick

Typesetting:
Queen's Printer for New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-55236-141-1

ISSN 0839-9867

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 1997-1998

Publié par:
Ministère de la Justice
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Octobre 1998

Couverture:
Communications Nouveau-Brunswick

Photocomposition:
Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-141-1

ISSN 0839-9867

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling! Pensez à recycler!

101-02264/

Annual Report
Justice

Rapport annuel
Justice

97-98

To The Honourable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenant-Governor of the
Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my pleasure to submit to Your Honour the Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1 April 1997 to 31 March 1998.

Respectfully submitted,

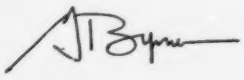

Greg Byrne, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice

To The Honourable Greg Byrne
Attorney General and Minister of Justice
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Minister:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Justice throughout the fiscal year 1997-98.

Respectfully submitted,

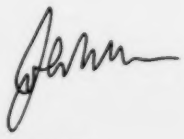

John McNair
Deputy Attorney General
and Deputy Minister of Justice

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell
Lieutenant-gouverneur de la province
du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de remettre à Votre Honneur le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice allant du 1er avril 1997 au 31 mars 1998.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le procureur général et ministre de la Justice,

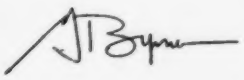

Greg Byrne, c.r.

L'honorable Greg Byrne
Procureur général et ministre de la Justice
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel faisant état des activités du ministère de la Justice au cours de l'exercice 1997-1998.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le procureur général adjoint et sous-ministre de la Justice,

John McNair

Table of Contents

Organizational Chart 6
Introduction 7
Mandate of the Department of Justice 8
Roles and Functions of the Attorney General and Minister of Justice 8
Strategic Direction, 1995-98 10

ATTORNEY GENERAL DIVISION
Legal Aid 11
Legal Services Branch 12
Legislative Services Branch 14
Public Prosecutions Branch 16

COURT SERVICES DIVISION
Court Administration 19
Courts of New Brunswick 20
The Court of Appeal 21
The Court of Queen's Bench 21
Provincial Court 22

JUSTICE SERVICES DIVISION
Corporate Affairs Branch 28
Credit Unions, Co-operatives and Trust Companies Branch 29
Examinations Branch 31
Insurance Branch 33
Office of the Rentalsman and Consumer Affairs Branch 34
Securities Administration Branch 36

ADMINISTRATIVE SERVICES DIVISION
Facilities Management 39
Expropriations Advisory Officer 39
Financial Services Branch 40
Human Resource Services Branch 41
Information Systems Branch 42

RESEARCH AND PLANNING BRANCH 44

APPENDICES
I. Statutes of New Brunswick under the jurisdiction of the Minister of Justice and Attorney General 1997-98 46

II. Performance Measurement 49

III. Revenues and Expenditures 51

IV. Explanation of Variance Fiscal Year 1997-1998 56

V. Official Languages Complaint Report 58

Table des matières

Organigramme 6
Introduction 7
Mission du ministère de la Justice 8
Rôle du procureur général et ministre de la Justice 8
Plan directeur 1995-1998 10

DIVISION DU PROCUREUR GÉNÉRAL
Aide juridique 11
Direction des services juridiques 12
Direction des services législatifs 14
Direction des poursuites publiques 16

DIVISION DES SERVICES AUX TRIBUNAUX
Administration des tribunaux judiciaires 19
Tribunaux du Nouveau-Brunswick 20
Cour d'appel 21
Cour du Banc de la Reine 21
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick 22

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE
Direction des affaires corporatives 28
Direction des caisses populaires, des coopératives et des compagnies de fiducie 29
Direction des examens 31
Direction des assurances 33
Direction du médiateur des loyers et des services à la consommation 34
Direction de l'administration des valeurs mobilières 36

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Gestion des installations 39
Commissaire consultatif de l'expropriation 39
Direction des services financiers 40
Direction du service des ressources humaines 41
Direction des systèmes informatiques 42

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA PLANIFICATION 44

ANNEXES
I. Lois du Nouveau-Brunswick relevant de la compétence du ministre de la Justice et procureur général en 1997-1998 46

II. Mesure de rendement 49

III. Recettes et dépenses 51

IV. Explications des écarts pour l'exercice 1997-1998 56

V. Rapport des plaintes concernant les langues officielles 58

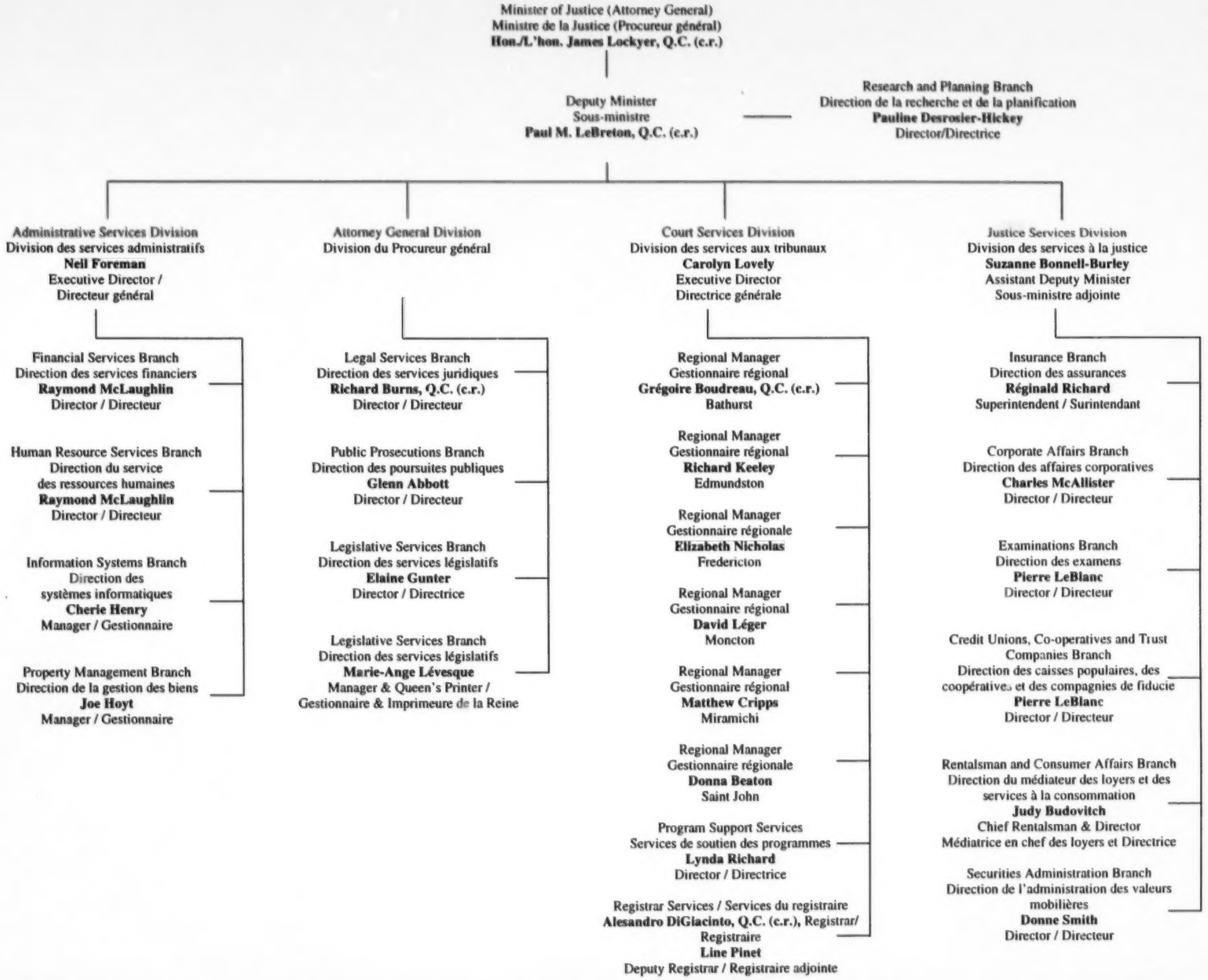
Minister of Justice (Attorney General)
Ministre de la Justice (Procureur général)
Hon./L'hon. James Lockyer, Q.C. (e.r.)
Deputy Minister
Sous-ministre
Paul M. LeBreton, Q.C. (e.r.)
Research and Planning Branch
Direction de la recherche et de la planification
Pauline Desrosier-Hickey
Director/Directrice
Administrative Services Division
Division des services administratifs
Neil Foreman
Executive Director /
Directeur général
Financial Services Branch
Direction des services financiers
Raymond McLaughlin
Director / Directeur
Human Resource Services Branch
Direction du service
des ressources humaines
Raymond McLaughlin
Director / Directeur
Information Systems Branch
Direction des
systèmes informatiques
Cherie Henry
Manager / Gestionnaire
Property Management Branch
Direction de la gestion des biens
Joe Hoyt
Manager / Gestionnaire
Attorney General Division
Division du Procureur général
Legal Services Branch
Direction des services juridiques
Richard Burns, Q.C. (e.r.)
Director / Directeur
Public Prosecutions Branch
Direction des poursuites publiques
Glenn Abbott
Director / Directeur
Legislative Services Branch
Direction des services législatifs
Elaine Gunter
Director / Directrice
Legislative Services Branch
Direction des services législatifs
Marie-Ange Lévesque
Manager & Queen's Printer /
Gestionnaire & Imprimeure de la Reine
Court Services Division
Division des services aux tribunaux
Carolyn Lovely
Executive Director
Directrice générale
Regional Manager
Gestionnaire régional
Grégoire Boudreau, Q.C. (e.r.)
Bathurst
Regional Manager
Gestionnaire régional
Richard Keeley
Edmundston
Regional Manager
Gestionnaire régionale
Elizabeth Nicholas
Fredericton
Regional Manager
Gestionnaire régional
David Léger
Moncton
Regional Manager
Gestionnaire régional
Matthew Cripps
Miramichi
Regional Manager
Gestionnaire régionale
Donna Beaton
Saint John
Program Support Services
Services de soutien des programmes
Lynda Richard
Director / Directrice
Registrar Services / Services du registraire
Alesandro DiGiacinto, Q.C. (e.r.), Registrar/
Registraire
Line Pinet
Deputy Registrar / Registraire adjointe
Justice Services Division
Division des services à la justice
Suzanne Bonnell-Burley
Assistant Deputy Minister
Sous-ministre adjointe
Insurance Branch
Direction des assurances
Réginald Richard
Superintendent / Surintendant
Corporate Affairs Branch
Direction des affaires corporatives
Charles McAllister
Director / Directeur
Examinations Branch
Direction des examens
Pierre LeBlanc
Director / Directeur
Credit Unions, Co-operatives and Trust
Companies Branch
Direction des caisses populaires, des
coopératives et des compagnies de fiducie
Pierre LeBlanc
Director / Directeur
Rentalsman and Consumer Affairs Branch
Direction du médiateur des loyers et des
services à la consommation
Judy Budovitch
Chief Rentalsman & Director
Médiatrice en chef des loyers et Directrice
Securities Administration Branch
Direction de l'administration des valeurs
mobilières
Donne Smith
Director / Directeur

Introduction

The Annual Report for the Department of Justice for 1997-98 outlines the activities and major events undertaken by the joint offices of the Minister of Justice and Attorney General. This report reflects the significant policy and program initiatives and organizational changes that were implemented during the fiscal year. Financial records are also presented.

Some noteworthy events for the Department of Justice follow:

- Privacy legislation - The *Protection of Personal Information Act* was enacted. It establishes a Statutory Code of Practice for the collection and use of personal information by the Province of New Brunswick. A discussion paper considering the case for applying similar rules to private sector organizations, and looking at other privacy issues, was under preparation.

- In June of 1997, the Department made the public acts of New Brunswick available on the Internet. It also participated in a project begun in the fall of 1997 that saw bills introduced in the Legislative Assembly available on the Internet.

- The Department proposed improvements to the small claims process and legislation was passed to establish a Small Claims Court in the province.

- Telephone remands were implemented on a trial basis in northern and central New Brunswick for a four-month period ending in March 1998. Accused persons held in custody over weekends and statutory holidays were remanded using telephone conference call to the next normal working day for a bail hearing.

- The Province of New Brunswick essentially adopted the new Child Support Guidelines under the *Divorce Act* for the purpose of the *Family Services Act* to ensure that New Brunswickers would be treated the same under both federal and provincial statutes.

- In the fall of 1997, efforts began to replace the system used to support the Family Support Orders Service (FSOS) to make it Year 2000 compliant and to provide a number of new features to enhance service to clients.

- The Department initiated a forfeiture process against corporations that were in default with their annual return obligations under the *Business Corporations Act.*

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1997-1998 décrit les activités et les événements importants relevant du titulaire du double portefeuille de ministre de la Justice et de procureur général. Il fait état des principales initiatives mises sur pied en matière de programmes et de politiques ainsi que des changements organisationnels qui ont été mis en oeuvre au cours de l'année financière. Il présente aussi les états financiers du Ministère.

Voici certaines des principales activités du Ministère :

- Législation relative à protection de la vie privée – La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a été adoptée. Elle établit un code statutaire de pratique au niveau de la collecte et de l'utilisation des renseignements personnels par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le Ministère a préparé un document de travail examinant la possibilité d'appliquer des règles similaires aux organisations du secteur privé et se penchant sur d'autres points touchant la vie privée.

- En juin 1997, le Ministère a mis les lois du Nouveau-Brunswick à la disposition du public sur Internet. Il a également participé à un projet entrepris au cours de l'automne suivant qui visait à mettre sur Internet les projets de loi déposés à l'Assemblée législative.

- Le Ministère a proposé des améliorations au processus de traitement des petites créances; des mesures législatives ont été adoptées pour établir une Cour des petites créances à l'intérieur de la province.

- Une formule de renvoi par téléphone a été mise à l'essai dans le Nord et le Centre du Nouveau-Brunswick pendant une période de quatre mois prenant fin en mars 1998. L'audition de cautionnement des accusés gardés en détention la fin de semaine et les jours fériés était renvoyé le premier jour ouvrable suivant en tenant une conférence téléphonique.

- La province du Nouveau-Brunswick a adopté essentiellement les mêmes lignes de conduite relatives aux pensions alimentaires dans sa *Loi sur les Services à la famille* telles que promulguées dans la version modifiée de la *Loi sur le divorce* afin de s'assurer que les Néo-Brunswickois soient traités de la même manière en vertu des lois fédérale et provinciale.

- Au cours de l'automne 1997, le Ministère a commencé à travailler au remplacement du système informatique utilisé pour le Service des ordonnances de soutien à la famille (SOOSF) en vue de l'adapter au passage à l'an 2000 et de le doter d'un certain nombre de nouvelles caractéristiques cherchant à améliorer le service offert aux clients.

- Le Ministère a amorcé un processus de déchéance contre les sociétés qui n'avaient pas honoré leurs obligations de produire un rapport annuel en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales.*

- The Department coordinated the development of performance indicators for 1998-99 and initiated the development of comprehensive performance indicators for 1999-2000.

- An ongoing project was initiated to prepare an overall consolidated revenue management approach for the department. Team members visit selected sites to determine how revenue management activities are currently undertaken and to identify best practices.

- Year 2000 compliant automated systems were put in place for the Securities Branch and for the Corporate Affairs Branch.

- Replacement of the Justice Information System has begun.

- The Department of Justice embarked on a new strategic planning process for 1998-2001.

Mandate of the Department of Justice

The mandate of the Department of Justice is to promote the impartial administration of justice and to ensure protection of the public interest through the dual offices of the Attorney General and Minister of Justice.

To carry out its mandate, the Department is organized in the following manner: Attorney General, Court Services, Justice Services, Administrative Services, and Research and Planning Branch. Each division is made up of branches with operational responsibility for special programs and services. At times, the administration of justice requires the joint effort and co-operation of several branches, each contributing its own expertise to attain common objectives.

Roles and Functions of the Attorney General and Minister of Justice

The *Executive Council Act* of New Brunswick empowers the Lieutenant-Governor to appoint a member of the Executive Council as Attorney General, who is also the Minister of Justice for the Province.

- Le Ministère a coordonné l'établissement des indicateurs de rendement de 1998-1999 et a commencé à élaborer des indicateurs de rendement détaillés pour 1999-2000.

- Le Ministère a poursuivi un projet de préparation d'une approche consolidée globale de gestion des recettes à l'intention du Ministère. Les membres de l'équipe ont visité certains endroits pour déterminer de quelle façon on réalise actuellement les activités de gestion des recettes et pour définir les meilleures pratiques.

- On a mis en place des systèmes informatisés adaptés au passage à l'an 2000 au sein de la Direction de l'administration des valeurs mobilières et de la Direction des affaires corporatives.

- Le remplacement du Système d'information de la justice a commencé.

- Le ministère de la Justice a entamé un nouveau processus de planification stratégique en vue de 1998-2001.

Mission du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission de promouvoir l'administration impartiale de la justice et la protection de l'intérêt public par le double portefeuille du procureur général et du ministre de la Justice.

Pour s'acquitter de cette mission, le Ministère est organisé de la façon suivante : la Division du procureur général, la Division des services aux tribunaux, la Division des services à la justice, la Division des services administratifs et la Direction de la recherche et de la planification. Chaque division comprend plusieurs directions assumant chacune la responsabilité de programmes et de services particuliers. Il arrive que l'administration de la justice exige la collaboration de plusieurs directions qui joignent leurs efforts, chacune dans son domaine de compétence, pour la réalisation d'objectifs communs.

Rôle du procureur général et ministre de la Justice

La *Loi sur le Conseil exécutif* du Nouveau-Brunswick habilite le lieutenant-gouverneur à désigner parmi les membres du Conseil exécutif un procureur général qui est également ministre de la Justice de la province.

This dual role encompasses a variety of functions. The Attorney General of the Province, as the first law officer of the Crown, holds one of the original offices of the Colony. This role has more than 200 years of history. Many of the duties of the Minister of Justice, which are assigned by statute or executive act, are of relatively recent origin.

The Attorney General is entrusted with the responsibility:-

- to administer criminal justice in the Province, and to prosecute all offences under the Criminal Code of Canada, and the Statutes of New Brunswick;
- to represent the Crown in matters of civil and constitutional litigation;
- to provide legal services to all government departments and agencies;
- to represent the Crown where public rights of concern to the Provincial Government are being questioned;
- to provide advice to the Government on proposed legislation and to carry out studies for the reform of law;
- to provide legislative drafting services for the Government; and,
- to print and publish acts, regulations and The Royal Gazette in accordance with the *Queen's Printer Act*.

The Minister of Justice is entrusted to perform the following duties:

- administer court services;
- administer corporate affairs;
- regulate trust companies;
- regulate the insurance industry;
- regulate the securities industry;
- administer and regulate co-operatives and credit unions;
- conduct examinations of financial institutions;
- administer the rentalsman's office and consumer affairs; and,
- co-ordinate the research, planning and evaluation of all aspects of the administration of justice in the province.

Ce double rôle englobe diverses responsabilités. En sa qualité de premier conseiller juridique de la Couronne, le procureur général de la province assume une fonction qui remonte au début de la colonie britannique, il y a plus de 200 ans. Par contre, un bon nombre de ses responsabilités à titre de ministre de la Justice, qui lui sont conférées par des lois ou des décrets, sont assez récentes.

Le mandat du procureur général est le suivant :

- administrer la justice en matière criminelle dans la province et poursuivre tous les auteurs d'infractions au Code criminel du Canada et à la législation du Nouveau-Brunswick;
- représenter la Couronne dans les instances civiles et constitutionnelles;
- fournir des services juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement;
- représenter la Couronne lorsque des droits d'intérêt public qui concernent le gouvernement provincial sont en cause;
- conseiller le gouvernement sur les propositions législatives et effectuer des études de réforme du droit;
- fournir des services de rédaction législative au gouvernement;
- imprimer et publier les lois, les règlements et les autres documents que prescrit la *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*.

Le ministre de la Justice a le mandat suivant :

- administrer les services aux tribunaux;
- administrer les affaires corporatives;
- réglementer les compagnies de fiducie;
- réglementer l'industrie des assurances;
- réglementer l'industrie des valeurs mobilières;
- administrer et réglementer les coopératives et les caisses populaires;
- procéder à l'examen des institutions financières;
- administrer le bureau du médiateur des loyers et les services à la consommation;
- coordonner la recherche, la planification et l'évaluation de tous les aspects de l'administration de la justice dans la province.

Strategic Direction, 1995-1998

In June 1994, the Department of Justice began planning the development of a Strategic Plan to replace the 1992-95 Plan.

To set targets that were focused on quality and achievable over three years, the Department took a participatory approach to strategic planning. The development of the new Strategic Plan involved about 400 staff and representatives of groups and industries with whom the Department is working.

A strategic direction was developed in a number of areas identified during the consultation and planning process to guide the work of the Department. The strategic directions are summarized below.

Access to Justice

The Department will implement programs and mechanisms to give the public cost-effective forums for resolving their disputes and addressing their needs as users and participants in the justice system.

Quality of Service

The Department will emphasize quality, effectiveness and efficiency in the delivery of services.

Communication

The Department will use advancements in technology to integrate consultation and communication into its strategies in ways that foster internal/external communication and enhance information sharing.

Planning for Change

The Department will create ongoing forums and build planning processes that are proactive, participatory and will strategically position the organization to fulfill its mandate, now and in the future.

Quality of Worklife

The Department will respond to the learning and developmental needs of Justice employees as they face change and provide them with opportunities to thrive in the changing work environment.

Plan directeur 1995-1998

En juin 1994, le Ministère a mis en branle un processus de planification en vue de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique en remplacement de celui de 1992-1995.

Afin d'établir des objectifs axés sur la qualité des services et réalisables au cours des trois prochaines années, le Ministère a adopté une approche consultative à la planification stratégique. Il a fait appel à près de 400 personnes, y compris aux membres de son personnel, ainsi qu'à des représentants des groupes et des secteurs avec lesquels il collabore.

Un plan directeur a été établi dans un certain nombre de domaines qui ont été déterminés au cours des consultations et du processus de planification stratégique. Ce plan directeur, dont les détails sont décrits ci-dessous, oriente le travail du Ministère.

Accès à la justice

Le Ministère mettra en oeuvre des programmes et des mécanismes qui fourniront à la population des moyens économiques de régler les litiges et de répondre aux besoins des utilisateurs et des acteurs du système judiciaire.

Qualité des services

Le Ministère mettra l'accent sur la qualité, l'efficacité et l'efficience dans la prestation de ses services.

Communications

Le Ministère fera appel aux progrès technologiques pour intégrer la consultation et les communications à ses stratégies de sorte à faciliter les échanges internes et externes et à accroître le partage de l'information.

Planification du changement

Le Ministère créera des tribunes permanentes et élaborera des processus de planification proactifs qui le placeront dans une position stratégique lui permettant de remplir son mandat dès maintenant et dans l'avenir.

Qualité de vie au travail

Le Ministère répondra aux besoins d'apprentissage et de perfectionnement de ses employés qui font face au processus du changement et il leur fournira des occasions de s'épanouir dans un milieu en évolution.

Use of Technology

The Department will provide employees with training and support as technology changes. The Department will continue its commitment to the effective use of technology to benefit the user.

Attorney General Division

This division includes: Legal Services Branch; Legislative Services Branch; and Public Prosecutions Branch. The Legal Aid program is reported in this section.

Legal Aid

Legal Aid New Brunswick provides criminal legal aid services for residents of the province who otherwise could not afford the services of a lawyer. The Minister of Justice has general responsibility for the legal aid program which is administered by the Law Society of New Brunswick.

Application for assistance can be made at any of the eight regional offices of Legal Aid New Brunswick. Eligibility is determined on the basis of legal merit and established financial criteria. Once a legal aid certificate is obtained, the recipient can retain any lawyer in that area who accepts legal aid cases. Duty Counsel is available daily in Provincial Court.

Legal Aid New Brunswick participates in a nation-wide co-operative agreement. This agreement allows legal services to be provided to non-resident applicants in New Brunswick and to New Brunswick residents who require legal services in another province.

Highlights

- During the fiscal year 1997-98, duty counsel provided assistance to 15,809 persons charged with 27,952 offences.
- From a total of 2,184 applications for criminal legal aid, 1,400 certificates were issued.
- The Criminal and Young Offender Services of Legal Aid New Brunswick are cost-shared by the federal and provincial governments. In 1997-98 the provincial government contributed $2,200,500 to Legal Aid New Brunswick.
- Since April 1, 1993, the Department of Justice has taken over responsibility for delivering the Domestic

Utilisation de la technologie

Le Ministère offrira la formation et le soutien nécessaires à ses employés au fur et à mesure que la technologie évoluera. Il maintiendra son engagement envers une utilisation efficace de la technologie au bénéfice des utilisateurs.

Division du procureur général

La Division du procureur général comprend la Direction des services juridiques, la Direction des services législatifs et la Direction des poursuites publiques. Le rapport du programme d'Aide juridique est inclus dans cette section.

Aide juridique

L'aide juridique du Nouveau-Brunswick fournit des services juridiques en matière criminelle aux résidents de la province qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat. Le ministre de la Justice a la responsabilité générale du programme d'aide juridique, qui est administré par le Barreau du Nouveau-Brunswick.

Les demandes d'aide juridique peuvent être faites à n'importe lequel des huit bureaux régionaux de l'aide juridique du Nouveau-Brunswick. L'admissibilité des demandes est évaluée en fonction de leur mérite juridique et de certains critères financiers. Les personnes qui ont obtenu un certificat d'aide juridique peuvent retenir les services de tout avocat qui pratique dans la région et qui participe au programme. Des avocats de service sont disponibles chaque jour à la Cour provinciale.

L'aide juridique du Nouveau-Brunswick participe à une entente nationale de coopération visant à fournir des services juridiques à des requérants d'autres provinces au Nouveau-Brunswick et à des requérants de la province qui ont besoin de services juridiques dans une autre province.

Faits saillants

- Au cours de l'année financière 1997-1998, les avocats de service ont fourni de l'aide à 15 809 personnes relativement à 27 952 infractions.
- Les 2 184 demandes d'aide juridique reçues en matière de droit criminel ont donné lieu à l'émission de 1 400 certificats.
- Le coût des services d'aide juridique en matière criminelle destinés aux adultes et aux jeunes contrevenants est partagé par les gouvernements fédéral et provincial. En 1997-1998, le gouvernement provincial a versé la somme de 2 200 500 dollars à l'Aide juridique du Nouveau-Brunswick.
- Depuis le 1er avril 1993, le ministère de la Justice assume la responsabilité de la prestation du Programme d'aide juridi-

Legal Aid Program. Legal Aid New Brunswick continues to be a partner in the delivery of some Domestic Legal Aid services. (See Court Administration for a description of these services.)

- Effective September 22, 1997 domestic legal aid was expanded to cover initial interim custody orders on a trial basis.

Legal Services Branch

The Legal Services Branch provides legal advice and representation to all Government departments and agencies. It also represents the Attorney General in matters of civil and constitutional litigation. The Branch combines legal expertise in various areas of practice, including: administrative law; business, corporate, commercial, construction and advocacy law; correctional and policing services law; educational, environmental and health law; financial services and insolvency; insurance, labour and employment law; landlord and tenant law; motor vehicle; municipal; natural resources law; real property; transportation and taxation law.

Among the services provided are:

- civil legal advice and services to the Government;
- preparation of complex commercial documentation;
- legal advice on constitutional matters including the *Charter of Rights and Freedoms*;
- civil and constitutional litigation, representing the Government in cases before the Supreme Court of Canada, federal courts, trial and appeal and all superior courts of the Province, in addition to appearing before administrative boards and federal and provincial tribunals in a wide variety of matters;
- legal advice as to Crown liability as a result of Government programs and activities;
- providing legal advice regarding compensation of victims of crime;

que en matière de droit de la famille. L'aide juridique du Nouveau-Brunswick continue de collaborer à la prestation de certains services d'aide juridique en matière de droit de la famille. (Voir la section intitulée "Administration des tribunaux judiciaires" pour une description de ces services).

- Depuis le 22 septembre 1997, l'Aide juridique en matière de droit de la famille a été élargie à titre d'essai pour couvrir les ordonnances de garde provisoire.

Direction des services juridiques

La Direction des services juridiques fournit des services de consultation et de représentation juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement; elle représente également le procureur général dans les litiges d'ordre civil et constitutionnel. La Direction réunit des compétences juridiques dans divers domaines du droit, y compris le droit administratif, le droit des affaires, le droit corporatif, le droit commercial, le droit de la construction, le contentieux, le droit en matière de services correctionnels et de services de police, le droit de l'éducation, le droit de l'environnement et le droit de la santé, les services financiers et l'insolvabilité, le droit des assurances, le droit du travail et de l'emploi, le droit des propriétaires et locataires, le droit en matière de véhicules à moteur, le droit municipal, le droit des ressources naturelles, le droit des biens réels, le droit du transport et le droit fiscal.

Elle offre notamment les services suivants :

- conseils et services juridiques au gouvernement en matière civile;
- préparation de documents commerciaux complexes;
- conseils juridiques sur des questions constitutionnelles, notamment sur la *Charte des droits et libertés*;
- représentation du gouvernement en matière civile et constitutionnelle dans les affaires entendues par la Cour suprême du Canada, les divisions d'appel et de première instance des tribunaux fédéraux et tous les tribunaux supérieurs de la province, comparution devant des organismes administratifs et devant les tribunaux administratifs fédéraux et provinciaux dans une grande variété d'affaires;
- conseils juridiques sur la responsabilité civile de la Couronne découlant des programmes et des activités du gouvernement;
- conseils au procureur général et représentation de ce dernier dans les audiences des commissions d'examen sous le régime du Code criminel du Canada;
- conseils juridiques en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels;

- with the Public Prosecutions Branch, providing advice to the Government on quasi-criminal matters under various provincial statutes;
- providing constitutional advice to the Public Prosecutions Branch in criminal matters in which Charter issues have been raised;
- legal research for opinions and litigation on selected topics;
- participation in federal-provincial negotiations and agreements; and,
- providing legal advice and opinions respecting the development of legislation and regulations.

Highlights

Litigation

Administrative Tribunals

- In the area of labour law, the Legal Services Branch represented Board of Management in 118 adjudication or Board files during the fiscal year ending March 31, 1998.
- The Branch represented several government departments and agencies at hearings before various administrative boards and tribunals, including the Regional Assessment Review Boards, the Labour and Employment Board and liquor licensing adjudication hearings held under the *Liquor Control Act*.

Court Actions

The Branch was involved in litigation in the Supreme Court of Canada, the Court of Appeal of New Brunswick, the Court of Queen's Bench of New Brunswick and the Federal Court of Canada. During 1997-98, 122 Notices of Intended Action against the Crown were filed with the Branch.

In the Supreme Court of Canada

The Branch was involved in representing the Province in an appeal concerning the *Social Services and Education Tax Act*.

In the Court of Appeal of New Brunswick

The Branch represented the Province in several important appeal cases during the year. Appeals dealing with issues to determine the validity of an amalgamation, the propri-

- en collaboration avec la Direction des poursuites publiques, conseils au gouvernement sur des questions quasi criminelles sous le régime de diverses lois provinciales;
- conseils en matière constitutionnelle à la Direction des poursuites publiques sur des points litigieux concernant la Charte des droits et libertés soulevés dans des poursuites criminelles;
- recherches juridiques sur des sujets particuliers en vue de formuler des opinions et de régler des litiges;
- participation aux négociations et aux accords entre le fédéral et la province;
- conseils et avis juridiques sur l'élaboration des lois et des règlements.

Faits saillants

Affaires portées devant les tribunaux

Tribunaux administratifs

- En matière de droit du travail, la Direction des services juridiques a représenté le Conseil de gestion dans 118 dossiers d'adjudication ou du Conseil au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.
- La Direction a également représenté de nombreux ministères et organismes gouvernementaux aux audiences de plusieurs commissions et tribunaux administratifs, notamment des commissions régionales de révision des évaluations, de la Commission du travail et de l'emploi, et aux audiences tenues aux fins de l'attribution des licences en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*.

Tribunaux judiciaires

La Direction a pris part à des litiges entendus par la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick et la Cour fédérale du Canada. En 1997-1998, 122 avis d'action contre la Couronne ont été déposés auprès de la Direction.

Devant la Cour suprême du Canada, la Direction a représenté la Province dans un appel concernant la *Loi sur la taxe pour les services sociaux et l'éducation*.

Devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick :

La Direction a représenté le gouvernement provincial dans plusieurs cas portés en appel pendant l'année. Les appels entendus par la cour ont visé la détermination de la validité d'une fusion,

ety of granting a stay in a criminal prosecution, the status of municipal taxes in bankruptcy proceedings, and an examination of a mortgage contract were dealt with by the Court.

In the Court of Queen's Bench

The Branch was involved in a number of complex legal actions including actions dealing with Crown procedure to construction, labour, family, contract and tax law, to questions involving motor vehicle and highway maintenance liability issues, to a civil motion in a criminal proceeding, to claims of economic loss resulting from the termination of employment, to constitutional law issues relating to school closures and questions relating to the validity of provincial legislation, including the jurisdiction of the Crown to establish regional police forces.

Other Matters

The Branch was involved in the ongoing function of reviewing and assessing claims submitted by victims of sexual abuse at provincial institutions.

Legislative Services Branch

The mandate of the Branch is to provide a central legislative drafting service for acts and regulations to all departments and agencies; to print bills for introduction in the Legislative Assembly; to print, publish and distribute acts, regulations and The Royal Gazette; to provide legal advice to the Clerk of the Executive Council on Cabinet agenda items; and to carry out law reform projects.

The Queen's Printer under the *Queen's Printer Act* and the Registrar of Regulations under the *Regulations Act* are located within the Branch. The statutory functions of those officers are part of the Branch's mandate. The Registrar of Regulations also serves as a member of the Rules Committee established under the *Judicature Act*.

The Legislative Services Branch represents the Department at federal/provincial/territorial consultations and program reviews in relation to public legal education and information. It provides in-kind support to Public Legal Education and Information Service of New Brunswick (PLEIS-NB). PLEIS-NB provides various services designed to inform the public of their legal rights and obligations. It receives core funding from the federal Department of Justice and the New Brunswick Law Foundation, and project funding from various government departments and agencies.

le bien-fondé de l'octroi d'une suspension dans une poursuite criminelle, la situation des taxes municipales dans les procédures de faillite et l'examen d'un contrat hypothécaire.

Devant la Cour du Banc de la Reine :

La Direction s'est engagée dans un certain nombre d'actions en justice complexes incluant des actions concernant des formalités de l'État en matière de construction, de travail, de famille, de contrats et de droit fiscal et des questions touchant les véhicules à moteur et des litiges relatifs à la responsabilité de l'entretien des routes, ainsi qu'une motion civile dans une poursuite au criminel, des revendications de perte financière résultant d'un licenciement, des questions litigieuses de droit constitutionnel concernant les fermetures d'écoles et des questions concernant la validité de la législation provinciale, notamment la compétence de l'État d'établir des forces policières régionales.

Autres questions

La Direction a participé à l'examen et à l'évaluation des réclamations soumises par les victimes d'agressions sexuelles dans les établissements provinciaux.

Direction des services législatifs

La Direction assume les responsabilités suivantes : fournir à tous les ministères et organismes gouvernementaux un service centralisé de rédaction législative et réglementaire, imprimer les projets de loi, imprimer, publier et diffuser les lois, les règlements et la Gazette royale, fournir des conseils juridiques au greffier du Conseil exécutif sur les questions à l'ordre du jour du Cabinet et réaliser des projets en matière de réforme du droit.

L'Imprimeur de la Reine, dont le mandat est défini par la *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*, et le registraire des règlements, dont les fonctions sont régies par la *Loi sur les règlements*, travaillent au sein de la Direction; les tâches qui leur sont dévolues par la loi font partie du mandat de la Direction. Le registraire des règlements est également membre du Comité des règles de procédure établi sous le régime de la *Loi sur l'organisation judiciaire*.

La Direction des services législatifs représente le ministère de la Justice dans le cadre des consultations et des examens des programmes effectués à l'échelle fédérale-provinciale-territoriale en matière d'éducation et d'information juridiques de la population et elle fournit une aide matérielle au Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Le SPEIJ-NB offre une variété de services conçus pour mieux sensibiliser le public à ses droits et à ses obligations juridiques. Financé principalement par le ministère fédéral de la Justice et la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick, il reçoit une aide de divers ministères et organismes publics pour la réalisation de certains projets.

Highlights

- During the 1997-1998 fiscal year, 56 bills drafted in the Legislative Services Branch were introduced in the Legislative Assembly. Also, 154 regulations drafted in the Branch were filed with the Registrar of Regulations.

- The Protection of *Personal Information Act* was enacted. It establishes a Statutory Code of Practice that is to be followed by the provincial government in its collection and use of information about identifiable individuals. The Act is subject to proclamation.

- Legislation to simplify the enforcement of money judgments from other provinces (the *Canadian Judgments Act*) and from abroad (*An Act to Amend the Reciprocal Enforcement of Judgments Act*) was introduced. The Bills were before the Committee of the Whole when the Legislature adjourned.

- A second discussion paper on privacy legislation was under preparation. The paper examines the case for enacting legislation, similar to the *Protection of Personal Information Act*, that would apply in the private sector. It also discusses whether legislation is required on privacy issues other than the protection of personal information. The paper is to be referred to the Law Amendments Committee of the Legislative Assembly for public hearings.

- Issue #8 of Law Reform Notes was published in June 1997. The notes describe and invite comment on law reform items that are under review in the Branch. These include the items currently on the agenda of the Uniform Law Conference of Canada, in whose work the Branch continues to participate.

- Pre-press work required for the printing of bills was carried out within the Branch. The Department of Supply and Services printed the bills under the direction of the Queen's Printer. Pre-press work for the annual volumes of acts and regulations for 1997, and for quarterly updates to loose-leaf consolidations of public acts and regulations, was carried out within the Branch. These products were printed in the private sector under contracts awarded through a public tendering process under the *Public Purchasing Act*. The Royal Gazette was published weekly. Pre-press work for The Royal Gazette was completed within the Legislative services Branch, while the actual printing of The Royal Gazette was done under a contract awarded through a public tendering process under the *Public Purchasing Act*. All of these products are distributed and sold by the Queen's Printer.

Faits saillants

- Au cours de l'année financière 1997-1998, 56 projets de loi rédigés par la Direction des services législatifs ont été déposés à l'Assemblée législative. De plus, 154 règlements préparés par la Direction ont été déposés auprès du registraire des règlements pendant l'année.

- La *Loi sur la protection des renseignements personnels* a été adoptée. Celle-ci établit un code statutaire de pratique que le gouvernement provincial doit observer lorsqu'il recueille et utilise des renseignements au sujet de personnes reconnaissables. La Loi doit encore être promulguée.

- Des mesures législatives visant à simplifier l'application des jugements d'exécution de paiements des autres provinces (*Loi sur les jugements canadiens*) et de l'étranger (*Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements*) ont été déposées. Les projets de loi en question se trouvaient devant le comité plénier au moment de l'ajournement de l'Assemblée.

- Le Ministère a travaillé à la préparation d'un deuxième document de travail sur la protection de la vie privée. Le document examine la possibilité d'adopter une mesure législative semblable à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* qui s'appliquerait au secteur privé. Il cherche en plus à déterminer si des mesures sont nécessaires par rapport à d'autres aspects de la vie privée que la protection des renseignements personnels. Le document sera soumis au Comité des modifications législatives de l'Assemblée législative aux fins de la tenue d'audiences publiques.

- Le numéro 8 du Bulletin de la réforme du droit a été publié en juin 1997. Cette publication livre des commentaires sur divers points touchant la réforme du droit qu'examine la Direction et elle invite les intéressés à soumettre leurs commentaires. Les points examinés comprennent les dossiers présentement à l'ordre du jour des travaux de la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, auxquels la Direction continue de participer.

- On a continué à effectuer les travaux pré-presse préalables à l'impression des projets de loi au sein de la Direction et le ministère de l'Approvisionnement et des Services a imprimé les projets de loi sous la direction de l'Imprimeur de la Reine. On a réalisé au sein de la Direction les travaux pré-presse des volumes annuels des lois et des règlements de 1997, de même que ceux des mises à jour trimestrielles et des consolidations sur feuilles mobiles des lois et des règlements publics. Des contrats octroyés à des entreprises privées à la suite d'un appel d'offres public ont permis d'imprimer ces produits. La Direction a publié la Gazette royale chaque semaine. On a effectué les travaux pré-presse relatifs à la Gazette royale à la Direction des services législatifs, tandis que l'impression même de la Gazette royale a été réalisée en vertu d'un marché attribué à la suite d'un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les achats publics*. Tous ces produits sont distribués et vendus par l'Imprimeur de la Reine.

- In June of 1997, the Branch, in conjunction with the Information Systems Branch of the Department of Justice, launched a service through which consolidations of the public acts of New Brunswick are made available on the Internet.

- During 1997-98, the Branch participated in a project that saw bills introduced in the Legislative Assembly made available on the Internet through the home page of the Legislative Assembly.

- Legislative Services staff members participated in the work of the Association of Legislative Counsel in Canada, the Uniform Law Conference of Canada, the Advisory Group on Private International Law, the Queen's Printers Association of Canada and the "Comité de normalisation" of the "Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles".

Public Prosecutions Branch

The Public Prosecutions Branch presents the Crown's case in the prosecution of offences under the Criminal Code of Canada, the *Young Offenders Act*, and other federal and provincial statutes in all courts in the province and in the Supreme Court of Canada.

In addition, Crown prosecutors appear in cases of child and adult protection on behalf of the Minister of Health and Community Services under the *Family Services Act*, and in cases of inter-provincial and international custody orders enforcement under the same legislation. The Branch also prosecutes family violence cases, violations under the *Liquor Control Act*, the *Motor Vehicle Act*, the *Fish and Wildlife Act*, and other provincial public statutes. The Branch provides advice and guidance in investigations and prosecutions to law enforcement officers in the province and participates in the development and implementation of criminal law policies.

The central office provides legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice in the province. Specific responsibilities within the central unit include supervision of commercial crime prosecutions, family violence cases, young offenders, child protection matters, quasi-criminal prosecutions under provincial statutes and criminal appeal cases involving the Charter of Rights and Freedoms. The unit handles complaints of alleged criminal conduct against the police and other law enforcement personnel. Processing wiretap applications, prosecutions referred to the Central Office because of possible conflict of interest and certain appeals before the Court of Appeal of New Brunswick and the Supreme Court of Canada fall within the mandate of

- En juin 1997, la Direction, en collaboration avec la Direction des systèmes informatiques, a mis les lois du Nouveau-Brunswick à la disposition du public sur Internet.

- La Direction a participé, au cours de 1997-1998, à un projet qui a rendu les projets de loi déposés à l'Assemblée législative accessibles sur Internet par l'intermédiaire de la page Web de l'Assemblée législative.

- Les membres du personnel des Services législatifs ont participé aux travaux de l'Association des conseillères et conseillers législatifs du Canada, de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, du Groupe consultatif sur le droit international privé, de l'Association des imprimeurs de la Reine du Canada et du Comité de normalisation du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Direction des poursuites publiques

La Direction des poursuites publiques représente la Couronne dans la poursuite des infractions visées au Code criminel du Canada, à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à d'autres lois fédérales et provinciales, devant tous les tribunaux de la province ainsi qu'à la Cour suprême du Canada.

De plus, les procureurs de la Couronne représentent le ministère de la Santé et des Services communautaires, conformément à la *Loi sur les services à la famille*, dans des affaires ayant trait à des demandes de protection d'enfants et d'adultes ainsi qu'à l'application d'ordonnances de garde interprovinciales et internationales. La Direction intente aussi des poursuites dans les cas de violence familiale et d'infractions à la *Loi sur la réglementation des alcools*, à la *Loi sur les véhicules à moteur*, à la *Loi sur la pêche sportive et la chasse* et aux autres lois provinciales d'intérêt public. Elle conseille et guide les agents d'application de la loi de la province en matière d'enquêtes et de poursuites et participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des lignes directrices relatives au droit criminel.

Le bureau central fournit des conseils juridiques au procureur général et au procureur général adjoint sur les questions concernant l'administration et l'application de la justice criminelle dans la province. Il est chargé en particulier de diriger les poursuites criminelles en matière commerciale, les affaires de violence familiale, les poursuites contre les jeunes contrevenants, les affaires de protection de l'enfance, les poursuites quasi criminelles en vertu de lois provinciales et les appels en matière criminelle touchant la Charte des droits et libertés. Il s'occupe des plaintes de nature criminelle portées contre des policiers ou d'autres agents d'application de la loi. Il est également chargé des demandes d'autorisation d'écoute électronique, des poursuites qui lui sont renvoyées en raison de conflits d'intérêts possibles ainsi que de certains appels interjetés devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour suprême du Canada. Il

this unit. The central office also acts for the Attorney General of Canada in matters under the *Extradition Act* and the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act.*

The 15 local offices advise police in determining whether prosecution is justified. When charges proceed to trial, the Crown prosecutors in these offices are responsible for conducting prosecutions and related litigation in their areas.

Highlights

- During the fiscal year 2,521 young persons between the age of 12 and 17 were charged with 4,968 offences. In the previous fiscal year there were 2,705 persons between the ages of 12 and 17 charged with 5,433 offences.

- During the year there were 12,705 adult cases disposed of under the Criminal Code of Canada. This represents a decrease of 6.6% from the previous fiscal year.

- The Branch participated on behalf of the Attorney General in the design and implementation of an Alternative Measures Program jointly with representatives of the Research and Planning Branch, the Department of the Solicitor General and the police enforcement community.

- The Branch addressed the Standing Commons Committee on Justice and Human Affairs regarding the proposed DNA data bank legislation.

- The Branch participated in consultations with Justice representatives from other provinces and with Justice Canada officials, regarding various proposed amendments to the Criminal Code. The discussions touched upon diverse areas such as sentence reform, high-risk offenders, hybrid offences, and other procedural topics.

- The Branch continued its discussions with the RCMP and various municipal police force representatives to examine the means of improving the quality of police investigations of cases involving woman abuse. This would include the development of a check list to aid officers in the collection of evidence.

- The Branch is collecting statistics on the number of cases and the reasons that Crown prosecutors decline to approve charges in certain cases of alleged woman abuse as well as the reasons for charge withdrawals.

- The Branch processed 133 Criminal Code transfer applications (section 478 of the Criminal Code of Canada), the majority of which were criminal charges

agit aussi au nom du procureur général du Canada dans les affaires relevant de la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle.*

Les quinze bureaux régionaux conseillent la police sur l'opportunité des poursuites. Lorsque les inculpations donnent lieu à un procès, les procureurs de la Couronne de la région sont chargés de diriger les poursuites et les instances qui s'y rapportent.

Faits saillants

- Pendant l'année, 2 521 personnes âgées de 12 à 17 ans ont été accusées de 4 968 infractions. Au cours de l'année financière précédente, 2 705 personnes âgées de 12 à 17 ans ont été accusées de 5 433 infractions.

- La Direction a, au cours de l'exercice, statué sur 12 705 cas d'adultes en vertu du Code criminel du Canada. Ce chiffre représente une diminution de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

- La Direction a participé, au nom du Procureur général, à la conception et à l'implantation d'un programme de mesures de rechange conjointement avec des représentants de la Direction de la recherche et de la planification, du ministère du Solliciteur général et du milieu des forces policières.

- La Direction s'est exprimée devant le Comité permanent de la justice et des affaires sociales de la Chambre des communes au sujet de la législation envisagée en ce qui concerne les banques de données d'ADN.

- La Direction a participé, de concert avec les représentants des autres ministères provinciaux de la Justice et de Justice Canada, à l'examen de diverses modifications proposées au Code criminel. Ces modifications portent sur une gamme de questions comme les contrevenants présentant des risques élevés, la réforme des peines, les infractions mixtes et d'autres points procéduraux.

- La Direction a rencontré des représentants de la GRC et de divers services de police municipaux afin de discuter des façons d'améliorer la qualité des enquêtes de police menées dans les cas de violence faite aux femmes. Ceci incluerait l'élaboration d'une liste de vérification qui aiderait les agents à recueillir suffisamment d'éléments de preuve.

- La Direction recueille des statistiques sur le nombre de situations où les les procureurs de la Couronne refusent d'accepter les accusations déposées dans certains cas de prétendue violence contre des femmes ainsi que sur les raisons de leur refus et du retrait des accusations.

- La Direction a traité 133 demandes de transfert du Code criminel (article 478 du Code criminel du Canada), la majorité desquelles visaient des accusations au criminel pour des in-

committed in other provinces and transferred into this province by offenders for disposition.

- The Branch was involved in appellate litigation in the Supreme Court of Canada, the New Brunswick Court of Appeal, and the Court of Queen's Bench of New Brunswick.

In the **Supreme Court of Canada**, the Branch represented the Crown in an appeal case with the following significant issue:

- Appeared as an intervenor before the Court in a case arising from another province that dealt with the limits of a police search as an incident of arrest.

In the **Court of Appeal of New Brunswick**, the Branch represented the Crown in an appeal case with the following significant issue:

- Whether the aboriginal peoples of New Brunswick enjoy treaty and aboriginal rights that entitle them to cut timber from Crown lands for commercial use without first obtaining a license from the Minister under the *Crown Land and Forests Act*.

In the **Court of Queen's Bench of New Brunswick**, the Branch represented the Crown in appeal cases with the following significant issues:

- Whether the driver of a motor vehicle has a special duty of care to exercise towards young children who are on or near a roadway.

- Whether native people are restricted to their traditional tribal territories in the exercise of aboriginal or treaty rights.

fractions perpétrées dans d'autres provinces qui avaient été transférées dans la province par les délinquants aux fins de décision.

- La Direction a participé à des litiges en appel devant la Cour suprême du Canada, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

Devant la **Cour suprême du Canada**, la Direction a représenté la Couronne dans un cas en appel soulevant la question suivante :

- Elle a comparu à titre d'intervenante devant la Cour dans une cause émanant d'une autre province qui concernait les limites d'une fouille policière effectuée dans le cadre d'une arrestation.

Devant la **Cour d'appel du Nouveau-Brunswick**, la Direction a représenté la Couronne dans des pourvois en appel soulevant la question suivante :

- Si les Autochtones du Nouveau-Brunswick jouissent de droits issus de traités ou de droits réservés aux Autochtones leur permettant de couper du bois sur les terres de la Couronne à des fins commerciales sans obtenir au préalable un permis du Ministre en vertu de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Devant la **Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick**, la Direction a représenté la Couronne dans des pourvois en appel soulevant les questions suivantes :

- Si le conducteur d'un véhicule à moteur a l'obligation de faire preuve de prudence particulière face aux jeunes enfants qui se trouvent à l'intérieur ou à proximité d'un chemin.

- Si les Autochtones sont limités à leurs territoires tribaux traditionnels dans l'exercice de leurs droits autochtones et de leurs droits issus de traités.

Court Services Division

The Court Services Division is responsible for overseeing the delivery of services provided by the Office of the Registrar of the Court of Appeal and the Court of Queen's Bench, the Operations Branch and the Program Support Branch. Court Services Division provides administrative services required to support the operation of New Brunswick's court system and oversees the delivery of the Family Support Orders Service and the Domestic Legal Aid program.

Court Administration

Operations

The courts are supported through the management of court offices in 14 locations across the province. These locations fall within six administrative regions: Bathurst-Campbellton-Tracadie, Moncton-Richibucto, Miramichi, Saint John-Hampton-St.Stephen, Fredericton-Woodstock-Burton, and Edmundston-Grand Falls. Each location is under the direction of a regional manager. Services are delivered through the following service groupings:

Client Services includes receiving documents to be filed with the court, collecting fees, fines and payments into court and maintaining court records and files.

Court Attendance Services includes providing support for the scheduling of cases and assignment of courtrooms, providing attendance at court, preparing transcripts of evidence for criminal and family proceedings, typing decisions of the court and providing support services to provincially and federally appointed judiciary.

Family Support Services includes the Family Support Orders Service and the Domestic Legal Aid program. The Family Support Orders Service provides for the collection of support payments and also the enforcement of support orders when payments are not made. Support orders filed with the court for purposes of enforcement are automatically enforced.

Domestic Legal Aid is available to victims of spousal abuse in matters such as spousal and child support, child custody and access, restraining orders, and some division of property. Legal representation is also available to clients who are not victims of spousal abuse to obtain and enforce family support orders. Mediation services are also provided by specially trained social workers. The program also offers, through Legal Aid New Brunswick, cer-

Division des services aux tribunaux

La Division des services aux tribunaux est responsable de la supervision de tous les services fournis par la Division. La Division comprend le Bureau du registraire de la Cour d'appel et de la Cour du Banc de la Reine, la Direction des opérations et la Direction du soutien des programmes. La Division des services aux tribunaux fournit les services administratifs nécessaires au fonctionnement du système judiciaire du Nouveau-Brunswick, et elle dirige le Service des ordonnances de soutien familial et le Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille.

Administration des tribunaux judiciaires

Opérations

Les services de soutien aux tribunaux sont assurés par la gestion des greffes des tribunaux dans les 14 palais de justice de la province. Ces palais de justice relèvent de six régions administratives : Bathurst-Campbellton-Tracadie, Moncton-Richibucto, Miramichi, Saint-Jean-Hampton-St-Stephen, Fredericton-Woodstock-Burton, et Edmundston-Grand-Sault. Chacune relève d'un gestionnaire régional. Les services sont fournis par les groupements suivants :

Services à la clientèle : ces services comprennent notamment la réception des documents à déposer auprès des tribunaux, la perception des droits, amendes et paiements consignés judiciairement et la tenue des dossiers et registres judiciaires.

Services des préposés aux tribunaux : ces services comprennent notamment l'établissement des rôles, l'affectation des salles d'audience, la présence des préposés devant les tribunaux, la préparation des transcriptions de la preuve en matière criminelle et familiale, la dactylographie des décisions des tribunaux et la prestation des services de soutien à l'ensemble de la magistrature provinciale et fédérale.

Services de soutien familial : ces services comprennent le Service des ordonnances de soutien familial et le Programme d'aide juridique en matière de droit de la famille. Le Service des ordonnances de soutien familial s'occupe de la perception des paiements de soutien ainsi que de l'exécution forcée des ordonnances de soutien en cas de non-paiement. Les ordonnances de soutien déposées auprès du tribunal à des fins d'exécution forcée sont automatiquement exécutées.

Le Programme **d'aide juridique en matière de droit de la famille** est à la disposition des victimes de mauvais traitements infligés par leur conjoint; il aide celles-ci à régler des questions telles le soutien au profit du conjoint et des enfants, la garde des enfants et les droits de visite, les ordonnances d'interdiction et certains cas de répartition des biens matrimoniaux. La représentation juridique est aussi offerte aux clients qui ne sont pas victimes de mauvais traitements, mais qui souhaitent obtenir ou faire exé-

tificates to hire a lawyer to seek a variation in support obligations, where a payer has been found unable to pay support, and for representation in guardianship applications by the Minister of Health and Community Services. For custody applications, duty counsel is provided.

Licensed court social workers provide screening, information, and counseling and mediation services to people wanting to resolve issues related to marital or family disputes. Court legal officers support the courts through hearings regarding party/party costs, judgment debtors, family support orders enforcement and any other matters which may be delegated to officers of the court by the judiciary.

Program Support

Program Support Branch provides support and expertise to the Court Services Division in a regional delivery system. Some specific responsibilities include: coordinating the implementation of new programs, developing enhancements and modifications to existing programs, developing service standards and mechanisms to monitor service standards, developing operational procedures, policy analysis and assistance in divisional and operational planning and developing facility standards.

Office of the Registrar

The Office of the Registrar is the registry for the Court of Appeal and provides support services to the Chief Justice and judges of the Court of Appeal. In addition, this office processes all adoptions, acts as a registry for bankruptcies and is a central filing office for all divorces processed in the province. The Registrar's Office processes all reciprocal enforcement of maintenance order requests received from participating states, countries, territories and provinces.

Courts of New Brunswick

The Province has the responsibility for the constitution, maintenance, and administration of all levels of courts in New Brunswick: the Court of Appeal, the Court of Queen's Bench, Trial Division and Family Division, the Probate Court and the Provincial Court of New Brunswick.

cuter une ordonnance de soutien familial. Des services de médiation sont également offerts par des travailleurs sociaux spécialisés. Par l'entremise de l'Aide juridique du Nouveau-Brunswick, le Programme délivre aussi au débiteur d'une ordonnance de soutien qui est jugé incapable de payer le soutien ordonné par le tribunal un certificat lui permettant de retenir les services d'un avocat pour demander la modification de son obligation. Le Programme délivre également des certificats dans les affaires de demandes de tutelle d'enfants présentées par le ministre de la Santé et des Services communautaires. Dans le cas des requêtes pour l'attribution d'un droit de garde, un avocat de service est fourni.

Des travailleurs sociaux autorisés offrent des services de sélection, de renseignements, de counselling et de médiation aux personnes qui souhaitent résoudre des questions relatives à un litige conjugal ou familial. Les conseillers juridiques offrent également des services de soutien aux tribunaux en s'occupant des audiences concernant les dépenses entre les parties, les débiteurs judiciaires, l'exécution des ordonnances de soutien familial et toute autre question qui leur est déléguée par la magistrature.

Soutien des programmes

La Direction du soutien des programmes apporte à la Division des services aux tribunaux soutien et compétences dans un système de prestation décentralisé. Parmi ses responsabilités, il y a lieu de mentionner la coordination de la mise en oeuvre des nouveaux programmes, l'élaboration des améliorations et des modifications à apporter aux programmes actuels, l'élaboration des normes de service et des mécanismes de surveillance de ces normes, l'élaboration de procédures opérationnelles, l'analyse des politiques et l'aide à la planification de la Division et à la planification fonctionnelle ainsi que l'élaboration des normes relatives aux installations.

Bureau du registraire

Le bureau du registraire tient lieu de greffe pour la Cour d'appel; en outre, il fournit des services de soutien au juge en chef et aux juges de la Cour d'appel. Le registraire est aussi responsable du traitement de toutes les adoptions, et il agit à titre de registraire en matière de faillite; son service est le bureau central de dépôt de toutes les actions en divorce de la province. Il s'occupe de toutes les demandes d'exécution réciproque d'ordonnances de soutien venant d'états, de pays, de provinces et de territoires participants.

Tribunaux du Nouveau-Brunswick

La province est responsable de la constitution, du maintien et de l'administration des tribunaux judiciaires de toutes les juridictions au Nouveau-Brunswick : la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine (Division de première instance et Division de la famille), la Cour des successions et la Cour provinciale.

The Court of Appeal is located in Fredericton. The Court of Queen's Bench has offices in eight judicial districts around the province while the Probate Court has nine offices in the eight judicial districts. The Provincial Court has 14 permanent offices around the province. Both the Court of Queen's Bench and the Provincial Court also hear matters at satellite locations.

The Court of Appeal

The **Court of Appeal** of New Brunswick consists of the Chief Justice and five other justices. The *Judicature Act* provides that appeals must be heard by not less than three justices. This court sits permanently in Fredericton, but may sit elsewhere at the discretion of the Chief Justice.

The Court of Queen's Bench

The Court of Queen's Bench of New Brunswick consists of two divisions, the Trial Division and the Family Division. The Chief Justice of the Court of Queen's Bench and 21 justices constitute the permanent judiciary. There are also two supernumerary justices. Upon request of the Chief Justice of the Court of Queen's Bench, a judge appointed to one Division of the Court can act as a judge of the other Division. The Court of Queen's Bench has jurisdiction for both civil and criminal cases arising in the province, except for those matters that are expressly excluded by statute.

The Court of Queen's Bench, Trial Division exercises jurisdiction over indictable offences tried by judge and jury or by judge alone, civil cases and certain appeals from Provincial Court. It has responsibility for small claims matters with a monetary limit of $3,000. Small claims are heard by judges of the Court.

The Chief Justice of the Court of Queen's Bench and the other justices also sit as judges of the **Probate Court**. The Probate Court has jurisdiction and power to establish the legal validity of wills, to grant administration of the estates of deceased persons, to recall or revoke grants and to supervise the administration and distribution of estates.

The Court of Queen's Bench, Family Division is a unified family court system responsible for child protection, adoption, divorce, inter-spousal rights and obligations and parent/child rights and obligations.

La Cour d'appel a son siège à Fredericton. La Cour du Banc de la Reine a des sièges dans huit circonscriptions judiciaires, alors que la Cour des successions a neuf bureaux dans huit circonscriptions judiciaires. La Cour provinciale a 14 sièges permanents dans la province. La Cour du Banc de la Reine et la Cour provinciale peuvent également siéger ailleurs qu'à leurs sièges permanents.

Cour d'appel

La **Cour d'appel** de la province est composée du juge en chef du Nouveau-Brunswick et de cinq autres juges. La *Loi sur l'organisation judiciaire* prévoit que les appels doivent être entendus par au moins trois juges. La Cour a son siège permanent à Fredericton, mais elle peut siéger ailleurs, à la discrétion du juge en chef du Nouveau-Brunswick.

Cour du Banc de la Reine

La Cour du Banc de la Reine comprend deux divisions : la Division de première instance et la Division de la famille. Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle emploie aussi deux juges surnuméraires. À la demande du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, les juges nommés à une Division de la Cour ont la faculté d'agir en tant que juges de l'autre Division. La Cour du Banc de la Reine a compétence pour entendre les causes civiles et criminelles dans la province, à l'exception des affaires expressément exclues par la législation.

La Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine a compétence pour juger les actes criminels entendus par un juge avec jury ou un juge seul, les affaires civiles et certains appels de décisions de la Cour provinciale. Les petites créances dont la valeur ne dépasse pas 3 000 dollars relèvent également de cette division. Tout comme dans les autres affaires en matière civile, les poursuites aux petites créances sont entendues par les juges de la Cour.

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et les autres juges de la Cour siègent également en tant que juges de la **Cour des successions**. Celle-ci est chargée d'établir la validité juridique des testaments, d'octroyer l'administration des successions de personnes décédées dans la province, d'en rappeler ou d'en révoquer l'octroi et d'exercer un contrôle sur l'administration et la distribution des biens de chaque succession.

La Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine est un tribunal unifié de la famille responsable des affaires qui concernent la protection de l'enfance, l'adoption, le divorce, les droits et obligations entre conjoints de même que les droits et obligations entre parents et enfants.

Provincial Court of New Brunswick

The Provincial Court is the criminal court of first instance. It is the court before which an action is first brought to trial, for all summary conviction (less serious) and indictable (more serious) offences in the province. For trial and disposition of cases, certain indictable offences may, or must, be heard by the Court of Queen's Bench, as required by the Criminal Code of Canada, but, all proceedings for offences, from municipal by-laws to murder, commence in Provincial Court. The Provincial Court has been designated as the Youth Court under the *Young Offenders Act* and deals with persons between the ages of 12 and 17 who have been charged with summary conviction and indictable offences.

The Chief Judge, Associate Chief Judge, and 23 judges constitute the permanent judiciary.

Highlights

- During 1997-98, court social workers saw 5,969 clients. Of those, 962 were referred to the family solicitor, 523 as victims of spousal abuse and 439 as dependent spouses in need of help to address support issues. In addition, 2,056 clients were referred to mediation services provided by court social workers.

- A total of 76 civil appeals were heard in the Court of Appeal in 1997-98, a decrease of 26 per cent from 1996-97. During the same period, the volume of criminal appeals decreased to 55 from 65 in the previous year. Fifteen (15) small claims appeals were heard in 1997-98, two less than in 1996-97. The Court of Appeal (full court) heard 28 motions, compared to 36 in the previous year. Single judge motions numbered 127, up from 113 in the previous year. Two hundred and seventy-eight (278) appeals were filed, a decrease of 12 per cent from the previous year.

- Statistical data from the Court of Queen's Bench, Family Division shows a total of 10,324 cases on the Family Support Orders Service, an increase of 6 per cent from the previous year. Approximately $24.3 million in support payments was received and disbursed in 1997-98, an increase of 6 per cent over 1996-97. Of total dollars collected, $3.9 million was paid to the Minister of Finance account, an increase of 6 per cent over the previous year.

Cour provinciale du Nouveau-Brunswick

La Cour provinciale est la juridiction de première instance en matière criminelle, c'est-à-dire le tribunal devant lequel sont d'abord engagées toutes les poursuites pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire (infractions moins graves) ainsi que pour les actes criminels (infractions plus graves). Certains actes criminels peuvent ou doivent être entendus et jugés par la Cour du Banc de la Reine, comme l'exige le Code criminel du Canada, mais toutes les poursuites, depuis les cas d'infractions aux règlements municipaux jusqu'aux meurtres, doivent être engagées devant la Cour provinciale. La Cour a également été désignée le tribunal pour adolescents pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, et elle entend les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et les actes criminels commis par des adolescents âgés de 12 à 17 ans.

Le juge en chef, le juge en chef associé et 23 juges en sont les magistrats permanents.

Faits saillants

- Au cours de l'année financière 1997-1998, les travailleurs sociaux rattachés aux tribunaux ont reçu 5 969 clients. De ce nombre, environ 962 personnes ont été orientées vers les avocats spécialisés en droit de la famille, dont 523 victimes de violence conjugale et 439 conjoints à charge ayant besoin d'aide pour régler les questions relatives au soutien. De plus, 2 056 clients ont été dirigés vers les services de médiation dispensés par les travailleurs sociaux rattachés aux tribunaux.

- En tout, 76 appels en matière civile ont été entendus par la Cour d'appel en 1997-1998, ce qui représente une diminution de 26 p. 100 par rapport à l'année précédente. Au cours de la même période, le volume des appels en matière criminelle a diminué, passant de 65 à 55. Quinze (15) appels en matière de petites créances ont été entendus en 1997-1998, soit deux de moins qu'en 1996-1997. La Cour d'appel en séance plénière a entendu 28 requêtes, contre 36 en 1996-1997. Les juges seuls ont entendu 127 requêtes, comparativement à 113 l'année précédente. Un total de 278 appels ont été interjetés, ce qui représente une diminution de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente.

- Les données statistiques de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine montrent que le Service des ordonnances de soutien familial a traité un total de 10 324 dossiers, ce qui représente une augmentation de 6 p. 100 comparativement à l'année précédente. Environ 24,3 millions de dollars en paiements de soutien ont été reçus et déboursés en 1997-1998, soit une augmentation de 6 p. 100 par rapport à 1996-1997. Du total perçu, une somme de 3,9 millions de dollars a été versée au compte du ministre des Finances, ce qui représente une augmentation de 6 p. 100 par rapport à l'année précédente.

- In Trial Division, a total of 5,326 causes were filed in 1997-98, an increase of 2 per cent compared to 1996-97; matters filed were recorded at 1,089, a decrease of 21 per cent, while small claims filed totaled 5,872 in 1997-98, down 8 per cent from the previous year.

- During 1997-98, the Office of the Registrar processed a total of 196 adoption files, an increase of 9 per cent compared to the previous year. Three hundred and thirty-five (335) bankruptcies were filed, representing an increase of 14 per cent. Changes in legislation took effect on November 30, 1992, whereby the Registrar's Office no longer receives files on summary bankruptcies unless there is a problem to be put before the Registrar or a judge.

- Other filing activity included the commencement of 1,577 divorce proceedings, an increase of 2 per cent; the filing of 1,357 decrees absolute and divorce judgments, down 7 per cent from 1996-97.

- The number of charges disposed of in the Provincial Court decreased by 9 per cent in 1997-98.

- *Motor Vehicle Act* default convictions were down 11 per cent. Impaired driving offences showed a decrease of 6 per cent.

- Approximately 47 per cent of all cases disposed of in Provincial court in 1997-98 were dealt with under the *Motor Vehicle Act*.

- In 1997-98, 4,968 charges were disposed of by Youth Court, involving 2,521 young persons between the ages of 12 and 17. Compared to the previous fiscal year, this represented a decrease of 9 per cent in charges disposed of before Youth Court. Eighty-three (83) per cent of the charges were offences under the Criminal Code and other federal statutes, with failure to comply with the sentences imposed under the *Young Offenders Act*, the most commonly reported offence.

- In 1997-98, 444 adults and 82 youths were dealt with as part of the remand hearings that took place on weekends and statutory holidays.

- On June 1,1997 the federal *Contraventions Act* was proclaimed in New Brunswick. Policies and procedures for staff were developed to respond to this new legislation and a voluntary payment centre was established.

- Prosecution of certain designated federal regulatory offences can now be proceeded with by the issuance of a

- Un total de 5 326 dossiers ont été ouverts par la Division de première instance en 1997-1998, soit une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le nombre de questions en litige s'est chiffré à 1 089 (une diminution de 21 p. 100), et celui des dossiers ouverts aux Petites créances a atteint 5 872 en 1997-1998, soit une diminution de 8 p. 100 comparativement à l'année précédente.

- Au cours de l'année financière 1997-1998, le greffe a traité 196 dossiers d'adoption, soit 9 p. 100 de plus que l'année précédente. En tout, 335 faillites ont été traitées, ce qui représente une augmentation de 14 p. 100. Les modifications législatives qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 1992 font en sorte que le Bureau du registraire ne s'occupe plus des déclarations sommaires de faillite, à moins qu'une question ne doive être soumise au registraire ou au juge.

- Parmi les autres activités dignes de mention, citons l'ouverture de 1 577 dossiers de divorce, une augmentation de 2 p. 100, ainsi que le dépôt de 1 357 jugements irrévocables et jugements de divorce, soit une diminution de 7 p. 100 par rapport à 1996-1997.

- Le nombre d'accusations traitées par la Cour provinciale a diminué de 9 p. 100 en 1997-1998 par rapport à l'année précédente.

- Les infractions à la *Loi sur les véhicules à moteur* ont diminué de 11 p. 100, et celles de conduite avec facultés affaiblies étaient en baisse de 6 p. 100.

- Environ 47 p. 100 de toutes les infractions (nombre de cas) ayant fait l'objet d'une décision de la Cour provinciale en 1997-1998 avaient trait à la *Loi sur les véhicules à moteur*.

- En 1997-1998, 4 968 accusations portées contre 2 521 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont fait l'objet d'une décision devant le Tribunal pour adolescents. Il s'agit d'une diminution de 9 p. 100 du nombre d'accusations ayant fait l'objet d'une décision du Tribunal pour adolescents par rapport à l'année précédente. Une proportion de 83 p. 100 des accusations relevaient du Code criminel et d'autres lois fédérales; le défaut de se conformer à une ordonnance prononcée en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* était l'infraction la plus couramment signalée.

- En 1997-1998, 444 adultes et 82 adolescents ont fait l'objet d'une décision dans le cadre d'audiences en vue de la mise en liberté les fins de semaine et pendant les congés fériés.

- La *Loi sur les contraventions* fédérale a été promulguée le 1er juin 1997 au Nouveau-Brunswick. On a établi des règles et des modalités à l'intention du personnel pour donner suite à l'adoption de cette nouvelle loi et on a mis sur pied un centre de paiement volontaire.

- On peut maintenant entamer les poursuites relatives à certaines infractions réglementaires fédérales désignées en don-

ticket, although the option to proceed by way of Information still remains. Defendants now have the option of paying a voluntary payment and bypassing the court process entirely. Examples of offences that have been designated as contraventions include regulatory offences under the *Government Property Traffic Act*, *Canada Shipping Act*, and *Migratory Birds Convention Act*.

- Telephone remands were implemented on a trial basis in northern and central New Brunswick for a four month period ending in March 1998. Accused persons held in custody over weekends and statutory holidays were remanded using telephone conference call to the next normal working day for a bail hearing. The judge, prosecutor and court stenographer appeared in the courtroom and were linked by telephone to the defense counsel and accused. This process eliminated the need to transport accused individuals to court for remand purposes, although law enforcement agencies still had the option to escort the accused for a physical appearance. It further dispensed with the requirement to have judges, prosecutors and court staff on call in each region on weekends and holidays. Plans were made for province-wide implementation in 1998-99.

- On May 1, 1997, amendments to the *Divorce Act* came into effect. This created a new system for determining child support amounts under the *Divorce Act*. The Province of New Brunswick adopted essentially the same guidelines to ensure that New Brunswickers would be treated the same under both federal and provincial statutes. The amendments to the *Family Services Act* received Royal Assent February 28, 1997 and the proclamation is scheduled for May 1, 1998. The main element of child support guidelines is the use of a formula to arrive at an award of child support. Community information sessions were carried out in over 14 locations by the Public Legal Education and Information Service of New Brunswick and a provincial toll-free line for Child Support Guidelines was established. Information kits were distributed to the public and numerous training sessions were offered to Family Support Order Services staff to ensure that the public would be offered quality services when seeking information on the changes to child support legislation. Additional mediators have been temporarily employed to address the increased number of clients seeking services to obtain variations of their child support order.

- The Family Support Orders Service (FSOS) uses an automated system to support its program, the Maintenance and Enforcement System (MAES). In the fall of

nant une contravention, même si on peut toujours recourir à une dénonciation. Les défendeurs peuvent maintenant effectuer un paiement volontaire et éviter complètement le processus judiciaire. Les infractions désignées admissibles aux contraventions comprennent par exemple les infractions en vertu de la *Loi relative à la circulation sur les terrains de l'État*, de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.

- Une formule de renvoi par téléphone a été mise à l'essai dans le Nord et le Centre du Nouveau-Brunswick pendant une période de quatre mois prenant fin en mars 1998. L'audition de cautionnement des accusés gardés en détention la fin de semaine et les jours fériés était renvoyé le premier jour ouvrable suivant en tenant une conférence téléphonique. Le juge, le procureur et la sténographe judiciaire étaient réunis par téléphone avec l'avocat de la défense et l'accusé. Cette façon de procéder éliminait la nécessité de transporter les personnes accusées au tribunal à des fins de renvoi, même si les forces de l'ordre avaient toujours la possibilité d'escorter l'accusé au tribunal aux fins de sa comparution en personne. La mesure dispensait que des juges, des procureurs et des membres du personnel judiciaire demeurent en disponibilité dans chaque région les fins de semaine et les jours de congé. On prévoit implanter cette formule à l'échelle de la province en 1998-1999.

- Des modifications apportées à la *Loi sur le divorce* sont entrées en vigueur le 1er mai 1997. Celles-ci ont établi de nouvelles règles pour la détermination des montants des pensions alimentaires à verser en vertu de la *Loi sur le divorce*. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a essentiellement adopté les mêmes lignes de conduite afin de s'assurer que les Néo-Brunswickois soient traités de la même manière en vertu des lois fédérale et provinciale. Les modifications apportées à la *Loi sur les services à la famille* ont reçu la sanction royale le 28 février 1997 et leur promulgation est prévue pour le 1er mai 1998. Les lignes de conduite relatives aux pensions alimentaires prévoient principalement l'utilisation d'une formule de calcul des montants des pensions alimentaires pour enfants. Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick a tenu des séances d'information communautaires dans plus de 14 endroits et on a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais au sujet des lignes de conduite visant les pensions alimentaires pour enfants. On a distribué des pochettes d'information au public et on a offert de nombreuses séances de formation au personnel du Service des ordonnances de soutien familial afin de s'assurer que le public recevrait des services de qualité lorsqu'il chercherait à obtenir des renseignements sur les changements apportés à la législation visant les pensions alimentaires. Le Ministère a temporairement employé des médiateurs supplémentaires pour desservir le nombre accru de clients souhaitant avoir recours à ses services en vue de faire modifier leur ordonnance de soutien financier de la famille.

- Le Service des ordonnances de soutien à la famille (SOSSF) utilise un système informatisé, le Maintenance and Enforcement System (MAES), pour soutenir son programme. Au

1997 efforts began to replace this system, to make it Year 2000 compliant and to provide a number of new features to enhance service to clients. Testing of an electronic transfer system to exchange information between the federal government and the province for tracing purposes and for federal license denial was undertaken. Work is continuing in both of these areas.

- In September 1997, a decision of the Supreme Court of Canada was handed down in which the Court stated that provinces are under a constitutional obligation to establish an independent, objective and effective body to determine salaries and benefits of Provincial Court Judges. The establishment of such a body would serve to avoid real or perceived appearances of informal bargaining or negotiation and would enhance judicial independence. In response to this decision, draft amendments to the *Provincial Court Act* were prepared, providing for the establishment of a Judicial Remuneration Commission. Proclamation of these amendments is scheduled for June 1998.

- The *Small Claims Act* received Royal Assent on February 28, 1997. The legislation addresses concerns about delays, formality of the process and the high cost for litigants wishing to pursue low claim amounts in the present process. The Act establishes a Small Claims Court to resolve cases in a simple, expeditious, informal hearing and provides opportunities for the parties to settle at various stages in the process for higher claim amounts (up to $6,000 from $3,000). The proclamation of the Act is scheduled for January 1999.

- Legislation was passed in February 1998 to create a Regional Judicial Council to deal with complaints against provincially appointed judges in the Maritime Provinces. Once compatible legislation is passed in the participating provinces, an agreement will be entered into among the provinces defining the membership of the Council, the term of appointment and the funding of the operating costs.

cours de l'automne 1997, on a commencé à travailler au remplacement de ce système en vue de l'adapter au passage à l'an 2000 et de le doter d'un certain nombre de nouvelles caractéristiques cherchant à améliorer le service offert aux clients. On a effectué des essais avec un système électronique de transmission permettant l'échange d'information entre les gouvernements fédéral et provincial à des fins de dépistage et de refus de la licence fédérale. Les travaux rattachés à ces deux projets se poursuivent.

- En septembre 1997, la Cour suprême du Canada a statué que les provinces avait l'obligation constitutionnelle de mettre sur pied un organisme indépendant, objectif et efficace pour déterminer les traitements et les avantages accordés aux juges des cours provinciales. La mise sur pied d'un tel organisme permettrait d'éviter les apparences réelles ou perçues de négociation ou de marchandage officieux et elle améliorerait l'indépendance de l'appareil judiciaire. À la suite de cette décision, on a préparé des modifications préliminaires à la *Loi sur la Cour provinciale* qui prévoient l'établissement d'une "Commission de la rémunération judiciaire". La promulgation de ces modifications est prévue pour juin 1998.

- La *Loi sur les petites créances* a reçu la sanction royale le 28 février 1997. L'adoption de la Loi répond aux préoccupations au sujet des retards, de la formalité du processus et des coûts élevés imposés aux plaideurs souhaitant recouvrer des créances peu élevées dans le cadre du processus actuel. La Loi prévoit l'établissement d'une Cour des petites créances pour résoudre les causes au moyen d'une audience simple, rapide et sans complications, et elle offre aux parties des possibilités de règlement à divers stades du processus pour des créances plus élevées (passant de 3 000$ à 6 000$). La promulgation de la Loi est prévue pour janvier 1999.

- Des mesures législatives ont été adoptées en février 1998 pour créer un Conseil judiciaire régional qui se penchera sur les plaintes déposées contre les juges nommés par les gouvernements provinciaux dans les provinces de l'Atlantique. Une fois que des mesures législatives compatibles auront été adoptées dans les provinces participantes, celles-ci signeront un accord définissant la composition du Conseil, le mandat de ses membres et le financement de ses coûts de fonctionnement.

Court of Queen's Bench / Cour du Banc de la Reine
Trial Division / Division de première instance
Causes, Matters and Small Claims Filed* / Causes, questions et petites créances introduites*
1997-1998

Judicial District / Circonscription judiciaire	Causes / Causes**		Matters / Causes***		Small Claims / Petites créances	
	District Total / Total pour la circonscription 1997-1998	District Total / Total pour la circonscription 1996-1997	District Total / Total pour la circonscription 1997-1998	District Total / Total pour la circonscription 1996-1997	District Total Total pour la circonscription 1997-1998	District Total Total pour la circonscription 1996-1997
Saint John / Saint-Jean	1 594	1 477	171	228	1 164	1 117
Moncton	1 276	1 330	246	389	1 210	1 310
Fredericton	794	818	134	210	967	1 142
Bathurst	752	739	161	169	804	889
Miramichi	246	240	167	133	395	493
Campbellton	185	196	54	104	364	373
Edmundston	286	265	113	70	552	576
Woodstock	193	181	43	71	416	306
Total	**5 326**	**5 246**	**1 089**	**1 374**	**5 872**	**6 406**

*Source: Program Support Branch, Department of Justice
**Total amended for 1996-97
***Totals amended for 1996-97 (re-elections to Provincial Court are no longer recorded under Criminal Matters).
Causes are defined as an action, suit or other originating process between a plaintiff and a defendant. Matters generally include 1) Criminal Matters filed (indictment and summary appeals, and 2) Notices of Application as to Civil Matters filed (trials or hearings and ex-parte applications).
*Source: Soutien des programmes, ministère de la Justice.
**Le total de 1996-1997 a été modifié.
***Les totaux de 1996-1997 ont été modifiés (les affaires renvoyées à la Cour provinciale ne sont plus incorporées aux affaires criminelles).
Les causes désignent une action, un procès ou toute autre procédure introductive d'instance entre un demandeur et un défendeur. Les questions comprennent généralement 1) les affaires criminelles (accusations, transferts à un tribunal provincial et appels sommaires) et 2) les avis de requête concernant les affaires civiles (procès ou audiences et requêtes *ex parte*).

Court of Queen's Bench, Family Division / Cour du Banc de la Reine - Division de la famille
Total Filing Activity* / Instances introduites* 1997-98

Judicial District / Circonscription judiciaire	Trial records for Petitions / Dossiers d'instruction Relatifs aux requêtes déposées	Motions / Motions déposées	Applications / Requêtes déposées	Separation Agreements / Accords de séparation	Voluntary Agreements (HRD clients)** / Accords volontaires (clients MDRH)**	Total	
Saint John / Saint-Jean	274	134	426	11	112	957	18%
Moncton	407	277	527	42	130	1 383	26%
Fredericton	306	194	227	43	54	824	16%
Bathurst	134	111	200	11	98	554	11%
Miramichi	115	101	256	46	57	575	11%
Campbellton	62	63	166	14	21	326	6%
Edmundston	167	60	42	14	14	297	6%
Woodstock	89	62	136	13	27	327	6%
Total 1997-98	**1 554**	**1 002**	**1 980**	**194**	**513**	**5 243**	
Total 1996-97	1 660	981	1 877	217	395	5 130	

*Source: Program Support Branch, Department of Justice
Based on the number of trial records for petitions, motions, applications and agreements filed in the regional offices of Family Division.
**HRD= Department of Human Resources Development
*Source: Soutien des programmes, ministère de la Justice.
Fondées sur le nombre de dossiers d'instruction relatifs aux pétitions, motions, requêtes et accords déposés aux bureaux régionaux de la Division de la famille.
**MDRH = Ministère du Développement des ressources humaines.

Provincial Court of New Brunswick, Charge Data - Adults Only
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick - Données relatives aux inculpations - Adultes seulement
1997-1998

Region / Région	1997-1998 No. of charges disposed of / Nombre d'inculpations jugées	1996-1997 No. of charges disposed of / Nombre d'inculpations jugées	% of Change / % de variation sur l'exercice précédent
Moncton	8 685	8 891	-2%
Saint John / Saint-Jean*	8 837	11 887	-26%
Hampton	4 030	4 484	-10%
St. Stephen	1 663	1 612	3%
Fredericton	5 665	6 544	-13%
Burton	1 430	2 014	-29%
Woodstock	2 224	2 010	11%
Grand Falls / Grand-Sault	1 399	1 161	20%
Edmundston	1 918	1 925	-0%
Campbellton	4 033	4 172	-3%
Bathurst	2 351	2 281	3%
Tracadie	2 917	3 140	-7%
Miramichi	3 518	4 139	-15%
Richibucto	3 472	3 011	15%
Total	**52 142**	**57 271**	**-9%**

*Saint John Night Court figures, which include default convictions under the *Motor Vehicle Act*, are represented in the annual totals of Saint John region.
*Les données de la Cour siégeant le soir à Saint-Jean, qui comprennent les condamnations par défaut en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*, ont été incluses dans le total annuel pour la région de Saint-Jean.

Provincial Court of New Brunswick, Charge Data - Youth Court
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick - Données relatives aux inculpations - Tribunal pour adolescents
1996-1997

Region / Région	1997-1998 No. of charges disposed of / Nombre d'inculpations jugées	1996-1997 No. of charges disposed of / Nombre d'inculpations jugées	% of Change / % de variation sur l'exercice précédent
Moncton	921	1 055	-13%
Saint John / Saint-Jean	993	1 091	-9%
Hampton	397	443	-10%
St. Stephen	237	228	4%
Fredericton	619	691	-10%
Burton	190	135	41%
Woodstock	100	152	-34%
Grand Falls / Grand-Sault	149	194	-23%
Edmundston	99	57	74%
Campbellton	89	167	-47%
Bathurst	323	348	-7%
Tracadie	234	296	-21%
Miramichi	448	424	6%
Richibucto	166	146	14%
Out of Province / À l'extérieur de la province	3	6	-50%
Total	**4 968**	**5 433**	**-9%**

Justice Services Division

The Justice Services Division includes: Corporate Affairs Branch; Credit Unions, Co-operatives and Trust Companies Branch; Examinations Branch; Insurance Branch; Office of the Rentalsman and Consumer Affairs Branch; and Securities Administration Branch.

Corporate Affairs Branch

Corporate Affairs administers the following acts: *Business Corporations Act*; *Companies Act*; *Limited Partnership Act*; and the *Partnerships and Business Names Registration Act*.

The Branch incorporates New Brunswick-based business corporations and non-profit companies, and registers partnerships and business names under which sole proprietorships and partnerships operate. Extra-provincial corporations and businesses conducting business in New Brunswick are normally required to register with the Branch. The Branch maintains publicly available, up-to-date information on business and non-profit corporations and unincorporated business entities.

Highlights

- The Department initiated a forfeiture process against corporations that were in default with their annual return obligations under the *Business Corporations Act*. This initiative resulted in an additional 14,000 annual returns being filed as corporations brought themselves up-to-date with past deficiencies.
- The *Companies Act* was amended to permit companies to hold meetings by telephone or to have resolutions in lieu of meetings. As well, provisions were enacted to permit the incorporation and operation of project companies.
- A project was commenced to improve the technological capabilities of the Corporate Affairs database, including making it Year 2000 compliant and having the ability to recognize French character set.
- Information kits were developed in relation to the following: revival, surrender of a charter and the changing of a head office of a company.
- The Branch continues to participate on a committee to reconcile extra-provincial corporation and reporting re-

Division des services à la justice

Cette division comprend la Direction des affaires corporatives, la Direction des caisses populaires, des coopératives et des compagnies de fiducie, la Direction des examens, la Direction des assurances, la Direction du médiateur des loyers et des services à la consommation et la Direction de l'administration des valeurs mobilières.

Direction des affaires corporatives

La Direction des affaires corporatives est chargée de l'application de plusieurs lois importantes, notamment la *Loi sur les corporations commerciales*, la *Loi sur les compagnies*, la *Loi sur les sociétés en commandite* et la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*.

Cette direction constitue en corporation les corporations commerciales et les compagnies sans but lucratif dont le siège social se trouve au Nouveau-Brunswick et elle enregistre les sociétés en nom collectif et les appellations commerciales sous lesquelles les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif exercent leurs activités. Les entreprises et les corporations commerciales extraprovinciales qui font affaire au Nouveau-Brunswick doivent normalement s'enregistrer auprès de la Direction. Celle-ci offre au public un service d'information à jour sur les corporations commerciales, les corporations sans but lucratif et les entreprises non constituées en corporation.

Faits saillants

- La Direction a amorcé un processus de déchéance contre les sociétés qui n'avaient pas honoré leurs obligations de produire un rapport annuel en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*. Cette initiative a entraîné la soumission de 14 000 rapports annuels, car les sociétés ont mis à jour leur situation en corrigeant les omissions du passé.
- On a modifié la *Loi sur les compagnies* afin de permettre aux compagnies de tenir des réunions par téléphone ou d'adopter des résolutions tenant lieu de réunions. On a en plus adopté des dispositions permettant la constitution et l'exploitation de compagnies axées sur la réalisation d'un projet.
- On a entrepris un projet visant à améliorer les capacités techniques de la base de données des Affaires corporatives, notamment en la rendant conforme à l'an 2000 et en mesure de reconnaître le jeu de caractères français.
- On a préparé des pochettes d'information traitant de la reconstitution, de l'abandon d'une charte et du changement du siège social d'une société.
- La Direction a continué de participer aux travaux d'un comité chargé d'harmoniser les exigences relatives aux corpo-

quirements in accordance with the Internal Trade Agreement.

rations extraprovinciales et à la présentation de rapports, conformément à l'Accord sur le commerce intérieur.

Corporate Affairs Branch Activities /
Activités de la Direction des affaires corporatives

Transactions / Opérations	1996-1997	1997-1998
Incorporations / Constitutions en corporation	2 239	2 208
Registrations / Enregistrements	3 157	2 918
Annual Returns / Rapports annuels	22 472	36 756
Certified Copies / Copies certifiées conformes	2 300	2 081

Credit Unions, Co-operatives and Trust Companies Branch

Credit Unions

The Branch is responsible for the supervision of credit unions and caisses populaires in New Brunswick. It administers the *Credit Unions Act* and Regulations and carries out the duties and responsibilities of the superintendent of credit unions. Along with providing incorporation services for credit unions and caisses populaires, the Branch oversees the financial stability and solvency of credit unions for the protection of depositors and recommends policy and legislative changes concerning credit unions.

Co-operatives

The Branch administers the *Co-operative Associations Act* and Regulations. The Branch provides incorporation and related services and recommends policy and legislative changes concerning co-operatives. Co-operatives are classified under seven categories: agricultural, forest products, fisheries, co-operative stores, housing, service and worker co-operatives.

Loan and Trust Companies

The Branch also administers the *Loan and Trust Companies Act*. The activities involve incorporation and licensing of provincial loan and trust companies, licensing of extra-provincial loan and trust companies and monitoring the financial stability and solvency of licensed companies for the protection of depositors. The Branch recommends policy and legislative changes concerning loan and trust companies.

Direction des caisses populaires, des coopératives et sociétés de fiducie

Caisses populaires

La Direction assure la surveillance des caisses populaires et des credit unions au Nouveau-Brunswick. Elle s'occupe de l'application de la *Loi sur les caisses populaires* et de ses règlements. Cette responsabilité comprend également l'exercice des attributions du surintendant des caisses populaires. En plus d'assurer les services de constitution en corporation des caisses populaires, la Direction surveille la stabilité financière et la solvabilité des caisses dans le but de protéger les déposants, et elle recommande l'adoption de modifications aux politiques et aux mesures législatives qui concernent les caisses populaires.

Coopératives

La direction est responsable de l'application de la *Loi sur les associations coopératives* et de ses règlements. Elle s'occupe notamment des services de constitution en corporation des coopératives et recommande des modifications aux politiques et aux mesures législatives concernant les coopératives. À des fins administratives, les coopératives sont réparties en sept catégories : les coopératives agricoles, les coopératives de produits forestiers, les coopératives de pêcheurs, les coopératives de consommateurs, les coopératives d'habitation, les coopératives de services et les coopératives de travailleurs.

Sociétés de prêt et de fiducie

La Direction assume aussi la responsabilité de l'application de la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*. Elle s'occupe notamment de la constitution en corporation et de la délivrance des permis pour les compagnies provinciales de prêt et de fiducie, de la délivrance des permis pour les compagnies extraprovinciales de prêt et de fiducie et de la surveillance de la stabilité financière et de la solvabilité des compagnies agréées afin de protéger les déposants. Elle recommande l'adoption de modifications aux politiques et aux mesures législatives qui concernent les compagnies de prêt et de fiducie.

Highlights

- The Department's work on a proposed networking regulation under the *Credit Unions Act* was ongoing at year-end. The regulation would permit credit unions to network financial products and services with other financial institutions and prescribed bodies.

- The superintendent approved the powers of the supervisor for one caisse populaire and two credit unions that were placed under supervision.

- In September 1997, the first order under the *Credit Unions Act* was issued by the Superintendent of Credit Unions. An appeal process was initiated and the Superintendent's order was upheld.

- During the fiscal year ending March 31, 1998, the Branch administered current co-operative association legislation and incorporated six co-operatives.

- There were 39 extra-provincial companies licensed under the *Loan and Trust Companies Act* as of March 31, 1998. There were no deposit-taking licensed provincial trust companies. The total deposits from New Brunswick as of January 31, 1998 were in excess of $1.5 billion, excluding three bank subsidiaries, which do not have to file under the federal *Trust and Loan Corporations Act*.

Faits saillants

- Le Ministère travaillait toujours à la fin de l'exercice à la préparation d'un règlement concernant une mise en réseau projetée en vertu de la *Loi sur les caisses populaires*. Le règlement permettrait aux caisses populaires d'offrir des produits et des services financiers au sein d'un réseau constitué avec d'autres établissements financiers et organismes visés par règlement.

- Le surintendant a approuvé la délégation de pouvoirs au superviseur responsable d'une caisse populaire et de deux credit unions faisant l'objet d'une surveillance.

- Le surintendant des caisses populaires a, en septembre 1997, rendu une première ordonnance en vertu de la *Loi sur les caisses populaires*. Un processus d'appel a été amorcé et celui-ci a confirmé la décision du surintendant.

- Au cours de l'année, la Direction a administré les mesures législatives en vigueur sur les associations coopératives, elle a constitué six coopératives.

- Le 31 mars 1998, 39 sociétés extraprovinciales étaient titulaires d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie*. Aucune compagnie de fiducie provinciale n'était titulaire d'un permis lui permettant d'accepter des dépôts. Le total des dépôts du Nouveau-Brunswick dépassait la somme de 1,5 milliard de dollars le 31 janvier 1998, si l'on fait exception des trois filiales de banques qui ne sont pas tenues de déposer un rapport, conformément à la *Loi sur les sociétés de fiducie* et de prêt du Canada.

Comparative Statistical Summary, Credit Unions and *Caisses Populaires* by Calendar Year / Tableau statistique comparatif - Caisses populaires et *credit unions*, par année civile

	1996	1997
No. of Credit Unions / Nombre de caisses populaires	111	112
Employees / Employés		
(full time)(à plein temps)	957	975
(part time)(à temps partiel)	303	274
Membership / Membres*	287 845	288 966
	$	$
Assets / Actif	1 739 891 976	1 805 659 159
Deposits / Dépôts	1 590 665 547	1 636 027 499
Revenues / Recettes	167 073 009	159 164 275
Expenditures / Dépenses	161 160 985	155 007 812

* This represents the number of members reported by each credit union and caisse populaire. / * Ce chiffre représente le nombre de membres déclaré par chaque caisse populaire ou credit union.

The financial information presented here represents audited information for the 1996 and 1997 fiscal years. / Il s'agit, dans le présent tableau, de données financières vérifiées pour les exercices financiers 1996 et 1997.

Further information pertaining to credit unions is provided in the Credit Unions Annual Report / On trouve un complément d'information sur les caisses populaires dans le rapport annuel des caisses populaires.

Comparative Statistical Summary - Co-operatives by Calendar Year*/
Tableau statistique comparatif - Coopératives, par année civile*

	1997 (actual) (chiffres actuels)	1998 (preliminary) (chiffres préliminaires)
No. of Co-operatives / Nombre de coopératives	220	225
**Employees / **Employés		
(full time) (à plein temps)	1 084	965
(part time) (à temps partiel)	2 040	1 987
Membership / Membres	83 372	78 524
	$	$
Assets / Actif	183 943 694	174 529 043
Total Sales / Ventes totales	461 400 407	392 978 566

* Statistics do not represent all active co-operatives, but only those which have filed their 1996 annual returns and/or financial statements as of August 13, 1997, and 1997 annual returns and/or financial statements before June 10, 1998.
** Figures do not include approximately 800 employees of two federally incorporated co-operatives : The Co-operators and Co-op Atlantic.
Further detailed information pertaining to co-operatives is provided in the Co-operatives Annual Report.
* Les chiffres ne tiennent pas compte de toutes les coopératives actives, mais uniquement de celles qui ont déposé leur rapport annuel ou leurs états financiers de 1996 avant le 13 août 1997 et leur rapport annuel ou leurs états financiers de 1997 avant le 10 juin 1998.
** Les chiffres ne tiennent pas compte d'environ 800 employés de deux coopératives constituées sous le régime fédéral : The Co-operators et Coop Atlantique.
On trouve un complément d'information sur les coopératives dans le rapport annuel des coopératives.

Examinations Branch

The Examinations Branch is responsible for examining financial institutions, corporations and individuals licensed by other branches in the Department of Justice. The Branch operates a comprehensive examination framework in order to provide regulators of financial institutions and licensees with assessments of whether those being regulated are financially healthy, observing sound business practices, and meeting compliance requirements under the following statutes: the *Securities Act*, *Insurance Act*, *Credit Unions Act*, *Pre-arranged Funeral Services Act*, *Loan and Trust Companies Act* and the *Collection Agencies Act*.

The Branch is also responsible for providing advisory services and recommending policy changes affecting the regulation of financial institutions and licensees for solvency, stability, and sound financial management practices.

Highlights

- The Branch completed monitoring and annual desk examinations of New Brunswick-based insurance companies. In addition, staff was involved in the completion of two field examinations of New Brunswick-based insurance companies, and results were reported to the Superintendent of Insurance and each company.

- Annual desk examinations of New Brunswick-based securities brokers were carried out for the Securities Administration Branch. Staff also participated with other provinces in conducting a national compliance

Direction des examens

Cette direction est chargée de l'examen des institutions financières, des corporations et des particuliers qui obtiennent leur licence ou leur permis auprès d'autres directions du ministère de la Justice. Elle assure un service d'examen général de manière à fournir aux responsables de la réglementation des institutions financières et des titulaires de permis des évaluations sur la question de savoir si les institutions et les particuliers assujettis à la réglementation sont dans une bonne situation financière, adoptent de saines pratiques commerciales et se conforment aux exigences prévues par les lois suivantes : la *Loi sur les valeurs*, la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les caisses populaires*, la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* et la *Loi sur les agences de recouvrement*.

La Direction est responsable de la prestation de services de consultation; elle recommande des changements aux politiques qui touchent la réglementation des institutions financières et des titulaires de permis aux chapitres de la solvabilité, de la stabilité et des bonnes méthodes de gestion financière.

Faits saillants

- La Direction a mené à terme sa surveillance et ses examens à distance des sociétés d'assurances relevant de la compétence de la province. De plus, le personnel a participé à la réalisation de deux vérifications sur place de sociétés d'assurances de la province. Les résultats ont été communiqués au surintendant des assurances et à chacune des compagnies.

- Des examens annuels à distance auprès de courtiers en valeurs mobilières établis au Nouveau-Brunswick ont été effectués par la Direction des valeurs mobilières. Les employés ont participé, avec les représentants d'autres provinces, à la

examination of an extra-provincial mutual fund dealer licensed in New Brunswick and began the examination process for a New Brunswick mutual fund dealer.

- The Branch continued its ongoing activities to monitor the financial results and business practices of New Brunswick credit unions, stabilization boards and federations. Comments are reported to the Superintendent of Credit Unions on financial results and other compliance issues. Field examinations were completed for both federations during the year, and results were reported to the Superintendent of Credit Unions and each federation.

- A review of documents relating to the renewal of two families of New Brunswick mutual funds was completed, and the results were reported to the Securities Administration Branch.

- A review of the annual financial statements of licensed collection agencies was done, and an assessment was provided to the Consumer Affairs Branch.

- The Branch completed on-site examinations of pre-arranged funeral trust funds in 27 funeral homes. Assessments and recommendations are forwarded to the Consumer Affairs Branch after each examination for any required follow-up with the funeral home. Staff reviewed and assessed funeral homes' trust fund annual statements submitted to the Department.

- Financial advisory and other assistance is provided to the other branches of Justice Services when requested. These services usually relate to questions of business practices, disclosure to the public or compliance with the applicable statute. Services provided during the year included the review of investment policies and amendments to by-laws and articles of incorporation submitted to the Superintendent of Credit Unions for his approval.

- The Branch reviewed financial information submitted in accordance with the *Loan and Trust Companies Act* and reported to the Superintendent quarterly.

- A report on the status of New Brunswick credit unions was prepared and submitted to the Department of Finance.

- Staff provided financial services to the New Brunswick Credit Union Deposit Insurance Corporation.

réalisation d'un examen à l'échelle nationale de la conformité d'un courtier extraprovincial en fonds mutuels titulaire d'un permis du Nouveau-Brunswick et ont commencé l'examen d'un courtier en fonds mutuels du Nouveau-Brunswick.

- La Direction a poursuivi ses activités régulières de surveillance des résultats financiers et des pratiques commerciales des caisses populaires, des offices de stabilisation et des fédérations du Nouveau-Brunswick. Elle a fait part au surintendant de ses observations sur les résultats financiers et sur les autres questions de conformité. Les deux fédérations ont été soumises à des vérifications sur place au cours de l'exercice et on a fait rapport des résultats au surintendant des caisses populaires et à chaque fédération.

- La Direction a examiné les documents relatifs au renouvellement de deux familles de fonds communs de placement du Nouveau-Brunswick; les résultats ont été communiqués à la Direction de l'administration des valeurs mobilières.

- Les états financiers annuels des agences de recouvrement titulaires d'un permis ont été passés en revue. Une évaluation a ensuite été remise à la Direction des services à la consommation.

- La Direction a mené à terme des vérifications sur place des fonds en fiducie relatifs aux arrangements préalables de services de pompes funèbres auprès de 27 salons funéraires. Des évaluations et des recommandations sont transmises à la Direction des services à la consommation après chacun des examens en vue d'assurer le suivi nécessaire auprès des salons funéraires. Le personnel a examiné et évalué les états financiers annuels du fonds en fiducie des salons funéraires soumis au Ministère.

- La Direction fournit des services consultatifs financiers et d'autre type d'aide aux autres directions des Services à la justice sur demande. Ces services touchent généralement des questions liées aux pratiques commerciales, à l'obligation d'informer le public ou à la conformité à la loi visée. Les services fournis au cours de l'exercice ont compris l'examen des règles d'investissement et les modifications apportées aux règlements administratifs et aux statuts constitutifs soumis à l'approbation du surintendant des caisses populaires.

- Des examens des renseignements financiers soumis conformément à la *Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ont été effectués et les résultats ont été rapportés trimestriellement au surintendant.

- Les employés ont préparé un rapport sur le statut des caisses populaires du Nouveau-Brunswick à l'intention du ministère des Finances.

- La Direction a fourni des services financiers à la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Insurance Branch

The Insurance Branch supervises and regulates the business of insurance in New Brunswick. The goal is to protect the public by regulating insurers who carry on business in the province and by requiring individuals who sell insurance products on behalf of these insurers to meet both educational standards and licensing requirements. This includes all classes of insurance within the definition of property and casualty, life, accident and sickness, and marine insurance. The Branch is responsible for the administration of the *Insurance Act*, the *Premium Tax Act*, the *Surety Bonds Act*, the *Marine Insurance Act*, and the *Special Insurance Companies Act*.

Highlights

- The Branch reorganized its licensing examination process of intermediaries, resulting in efficiencies for both the Branch and the insurance industry.

- Consultation continued with stakeholders and officials from other Atlantic Provinces on the harmonization of insurance legislation, an initiative of the Conference of Atlantic Premiers.

- The Branch participated in a number of projects which included a Government/Industry Technical Forms Committee, IBC auto tort monitoring mechanism, a study on net retentions of risks for the fire mutuals and research on amendments to the *Premium Tax Act*.

- Through the Canadian Council of Insurance Regulators, the Branch worked with the industry and other jurisdictions on life direct marketing and disclosure guidelines and screening life agent/broker's guidelines for suitability. Other initiatives included a national harmonized insurer licensing application, studying industry capacity for catastrophic losses such as earthquakes, and reviewing the By-Laws and Memorandum of Operations of the compensation corporations.

- Objectives with regard to the number of scheduled examinations and audits of insurers for the fiscal year were met. This was a joint effort with the Examinations Branch and the focus was on solvency of operations and market potential in delivery of services to consumers. Audits were also conducted on brokers' trust accounts, resulting in regulatory attention.

Direction des assurances

La Direction des assurances surveille et réglemente le secteur des assurances au Nouveau-Brunswick. Elle a pour objectif de protéger le public en réglementant les assureurs en activité dans la province et en exigeant que les personnes qui vendent des produits d'assurances au nom de ces assureurs répondent aux critères de formation et aux exigences fixées pour la délivrance des permis. Ce secteur comprend toutes les catégories d'assurance correspondant à la définition des assurances IARD, de l'assurance-vie, de l'assurance accident et maladie et de l'assurance maritime. La Direction est chargée de l'application de la *Loi sur les assurances*, de la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance*, de la *Loi sur les cautionnements*, de la *Loi sur l'assurance maritime* et de la *Loi sur les compagnies d'assurance spéciale*.

Faits saillants :

- La Direction a réorganisé le processus d'examen par le biais d'intermédiaires qu'elle utilise aux fins de la délivrance des permis. Cette réorganisation a amélioré le rendement tant au sein de la Direction que de l'industrie des assurances.

- On a poursuivi avec les intervenants et les fonctionnaires des autres provinces de l'Atlantique la consultation au sujet de l'harmonisation de la législation en matière d'assurances, dans le cadre d'une initiative émanant de la Conférence des Premiers ministres de l'Atlantique.

- La Direction a participé à un certain nombre de projets, dont un comité gouvernement-industrie des imprimés techniques, le mécanisme autonome de surveillance des délits du BAC, une étude sur les rétentions nettes des risques des caisses d'assurance contre le feu et la recherche sur les modifications à la *Loi de la taxe sur les primes d'assurance*.

- La Direction a, par l'entremise du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, travaillé avec l'industrie et d'autres autorités sur les lignes de conduite en matière de divulgation de renseignements et de vente directe de l'assurance-vie ainsi que sur les critères de vérification à observer pour la sélection des agents ou des courtiers d'assurance-vie. Les autres inititiatives ont visé l'harmonisation à l'échelle nationale des demandes de licences d'assureurs, une étude de la capacité de l'industrie face aux pertes liées aux catastrophes comme les tremblements de terre, ainsi qu'une révision des règlements administratifs et des protocoles d'exécution des sociétés d'indemnisation.

- La Direction a atteint son objectif en matière d'examens et de vérifications des assureurs au cours de l'année financière. Pour ce faire, elle a collaboré avec la Direction des examens en vue de scruter la solvabilité des assureurs et leur potentiel commercial en ce qui concerne la prestation de services aux consommateurs. La Direction a aussi effectué des vérifications des comptes en fiducie des courtiers, ce qui a nécessité une attention sur le plan réglementaire.

Statistical Summary of Insurance Operations* / Tableau statistique - Assurances*

	1996-1997	1997-1998
Licenced Insurers / Assureurs titulaires d'une licence	285	281
Agents, Brokers, Adjusters & Appraisers / Agents, courtiers, experts en sinistres et estimateur de dommages	3 496	3 674
	$	$
Premium Taxes Collected / Taxes sur les primes perçues	23 376 234	23 201 065
Other Revenue / Autres recettes	1 510 739	1 561 219
Branch Operation Costs / Frais de fonctionnement de la direction	387 403	384 193

*Detailed information is provided in the individual Annual Report of the Superintendent of Insurance, fiscal year ending March 31, 1998.
*Des renseignements détaillés sont fournis dans le rapport annuel du surintendant des assurances pour l'exercice se terminant le 31 mars 1998.

Office of the Rentalsman and Consumer Affairs Branch

Office of the Rentalsman

The Office of the Rentalsman operates and manages the *Residential Tenancies Act* Program. The Chief Rentalsman in Fredericton and nine others in six regional offices throughout the province provide advice and guidance to landlords and tenants, perform investigations for the mediation and arbitration of disputes and provide educational information to improve relations between landlords and tenants. The rentalsmen also decide on the disbursement of security deposit monies in cases of dispute in relation to these funds.

Highlights

- The number of inquiries and complaints stood at 71,542 in 1997-98, an increase from 70,759 in 1996-97. As a result of these requests and complaints, 358 notices to comply were issued in this fiscal year, and 121 eviction orders were issued in 1997-98. Inspections totalled 380.

- As of March 31, 1998, security deposits held by the Office of the Rentalsman numbered 27,364 compared to 26,999 at the previous year-end and totalled $7,890,435, an increase of $133,993 over the 1996-97 total.

- Prosecutions continued under the *Residential Tenancies Act* in relation to landlords who failed to remit security deposits to the Rentalsman.

- The non-payment of rent process was amended in July 1996 to enable a landlord to commence a termination process for the tenant's failure to pay rent without the intervention of the Rentalsman unless an eviction is re-

Direction du médiateur des loyers et des services à la consommation

Direction du médiateur des loyers

La Direction du médiateur des loyers est responsable de l'administration des programmes établis en vertu de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. La médiatrice en chef des loyers, à Fredericton, et les neuf médiateurs répartis dans six bureaux régionaux dans toute la province conseillent et guident les propriétaires et les locataires, font des enquêtes en vue de la médiation des litiges et diffusent des renseignements visant à améliorer les rapports entre propriétaires et locataires. Les médiateurs des loyers décident aussi de l'attribution des dépôts de garantie en cas de litige.

Faits saillants

- Le nombre de demandes de renseignements et de plaintes s'établissait à 71 542 en 1997-98, une augmentation par rapport aux 70 759 demandes et plaintes enregistrées l'année précédente. Ces demandes de renseignements et ces plaintes ont donné lieu à 358 avis d'avoir à se conformer au cours de l'exercice. Au total, 121 ordres d'expulsion ont été délivrés en 1997-1998. Au cours de l'année, 380 inspections ont été effectuées.

- Au 31 mars 1998, la Direction du médiateur des loyers détenait 27 364 dépôts de garantie - comparativement à 26 999 à la fin de l'exercice précédent - pour un total de 7 890 435 $, soit une augmentation de 133 993 $ par rapport au total de l'exercice 1996-1997.

- Des poursuites continuent d'être engagées en vertu de la *Loi sur la location de locaux d'habitation* contre les propriétaires qui ne remettent pas les dépôts de garantie au médiateur des loyers.

- Le mécanisme en cas de non-paiement du loyer a été modifié en juillet 1996 de sorte à permettre au propriétaire d'entreprendre, sans l'intervention d'un médiateur, le processus de résiliation en raison du défaut de paiement du loyer par le lo-

quired. Notices to Quit for non-payment of rent are no longer issued from the Office of the Rentalsman. This is the first full year of operation for the new process, which has reduced the involvement of the Office of the Rentalsman in the non-payment of rent process.

Consumer Affairs

Consumer Affairs provides day-to-day enforcement and administration of a wide range of consumer legislation including: *Auctioneers Licence Act, Collection Agencies Act, Commissioners for Taking Affidavits Act, Consumer Product Warranty and Liability Act, Cost of Credit Disclosure Act, Direct Sellers Act, Pre-arranged Funeral Services Act* and *Real Estate Agents Act*. Activities include investigating consumer complaints, advising consumers of their rights and responsibilities, promoting consumer education and information and issuing licences for the regulation of businesses under consumer legislation.

Highlights

- The fiscal year 1997-98 was the fifth year of operation in which rentalsmen were providing consumer information throughout the province. There were 11,843 requests for information, which is consistent with previous years. There were 1,373 complaints handled in 1997-98, an increase of 103 complaints compared to 1996-97.

- There were 4,588 licences and certificates issued under the *Real Estate Agents Act, Auctioneers Licence Act, Direct Sellers Act, Collection Agencies Act, Pre-arranged Funeral Services Act, Cost of Credit Disclosure Act* and *Commissioners for Taking Affidavits Act*. This is an increase of 508 compared to 1996-97.

- Services were offered to schools, community agencies and public service groups for speaking engagements, and several media releases on consumer topics were distributed.

- The Branch is playing a role in the ongoing Internal Trade Agreement as sector negotiator for the consumer-related matters sector of the agreement.

cataire, à moins qu'il ne réclame l'éviction de celui-ci. Le bureau des médiateurs des loyers ne délivre plus d'avis de congé en raison du défaut de paiement du loyer. Il s'agit du premier exercice complet de fonctionnement du nouveau mécanisme réduisant la participation du Bureau du médiateur des loyers dans les non-paiements de loyers.

Services à la consommation

Les Services à la consommation s'occupent de l'application et de l'administration journalières d'une vaste gamme de mesures législatives touchant la consommation. Les lois dont ils ont la responsabilité comprennent notamment : la *Loi sur les licences d'encanteurs*, la *Loi sur les agences de recouvrement*, la *Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, la *Loi sur le Bureau des consommateurs*, la *Loi sur la responsabilité et les garanties relatives aux produits de consommation*, la *Loi sur la divulgation du coût du crédit*, la *Loi sur le démarchage*, la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* et la *Loi sur les agents immobiliers*. Les Services à la consommation sont chargés notamment d'enquêter sur les plaintes des consommateurs, de conseiller les consommateurs sur leurs droits et responsabilités, de promouvoir l'éducation et l'information des consommateurs et de délivrer les permis visant la réglementation des activités commerciales prévue par les dispositions législatives en matière de consommation.

Faits saillants

- Pour la cinquième année, les médiateurs des loyers ont fourni des informations à l'intention des consommateurs dans l'ensemble de la province au cours de l'exercice 1997-1998. Environ 11 843 demandes de renseignements ont été reçues dans toute la province, soit un nombre semblable aux exercices précédents. De plus, 1 373 plaintes ont été traitées en 1997-1998, soit une hausse de 103 plaintes par rapport à l'année précédente.

- Le Ministère a délivré un total de 4 588 licences et certificats en vertu de la Loi sur les agents immobiliers, de la *Loi sur les licences d'encanteurs*, de la *Loi sur le démarchage*, de la *Loi sur les agences de recouvrement*, de la *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, de la *Loi sur la divulgation du coût du crédit* et de la *Loi sur les commissaires à la prestation des serments*. Il s'agit d'une augmentation de 508 comparativement à l'année précédente.

- Des services à la consommation ont été offerts aux écoles, aux organismes communautaires et aux groupes philanthropiques pour présenter des exposés et ils ont publié plusieurs communiqués de presse sur des sujets intéressant les consommateurs.

- La Direction des services à la consommation joue le rôle de négociateur permanent du secteur dans l'entente sur le commerce intérieur pour toutes les questions relatives aux services à la consommation.

- Consumer Affairs is presently participating in three additional working groups pursuant to the Internal Trade Agreement. The working groups include Cost of Credit Disclosure Legislation Harmonization; the Co-operative Enforcement Committee and Committee on Information Sharing.

- Amendments to the *Direct Sellers Act* in the fall of 1997 concluded New Brunswick's commitment to the harmonization of direct seller legislation in Canada. This initiative was also a result of the Internal Trade Agreement of 1995.

- La Direction des services à la consommation fait partie de trois autres groupes de travail mis sur pied dans le cadre de l'entente sur le commerce intérieur. Ceux-ci portent sur l'harmonisation des mesures législatives sur la divulgation du coût du crédit, sur la surveillance des coopératives et sur la mise en commun de l'information.

- Des modifications apportées à la *Loi sur le démarchage* pendant l'automne 1997 ont permis de réaliser les engagements pris par le Nouveau-Brunswick par rapport à l'harmonisation de la législation relative au démarchage au Canada. Cette initiative découlait également de l'Accord sur le commerce intérieur de 1995.

Licences and Certificates Issued by Consumer Affairs /
Certificats, licences et permis délivrés par les Services à la consommation

	1996-1997	1997-1998
Licences / Licences et permis		
Real Estate Agents Act / Loi sur les agents immobiliers		
-agents / agents	141	199
-managers / gérants	194	157
-salespersons / vendeurs	806	778
Auctioneers Licence Act / Loi sur les licences d'encanteurs	68	75
Direct Sellers Act / Loi sur le démarchage		
-vendors / vendeurs	101	102
-salespersons / représentants	527	500
Collection Agencies Act / Loi sur les agences de recouvrement		
-collection agencies / agences de recouvrement	26	32
-branch offices / succursales	8	11
-collectors / agents de recouvrement	527	925
Pre-arranged Funeral Services Act / Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres	56	54
Certificates: / Certificats		
Cost of Credit Disclosure Act / Loi sur la divulgation du coût du crédit	1 119	1 131
Commissioners for Taking Affidavits Act / Loi sur les commissaires à la prestation des serments	507	624
Total of Licences & Certificates / Total des certificats, licences et permis	**4 080**	**4 588**

Securities

The Securities Administration Branch, located in Saint John, is established to regulate capital markets and to safeguard the interests of the investing public in New Brunswick. The Branch's mandate is to administer the *Security Frauds Prevention Act* (the *Securities Act*) to ensure that securities, such as stocks, bonds, mutual funds, and scholarship plans sold in New Brunswick meet established disclosure standards; that those who trade in securities, such as investment dealers and salespersons, are suitable for registration and meet established standards; that investors are treated in a fair, just and equitable manner through enforcement and compliance actions conducted by the Branch in co-operation with various police and regulatory agencies; and that stakeholders are educated and informed about securities matters.

Direction de l'administration des valeurs mobilières

La Direction de l'administration des valeurs mobilières, située à Saint-Jean, est l'organisme provincial responsable de la réglementation des marchés des capitaux et de la protection des investisseurs du Nouveau-Brunswick. Elle a pour mandat d'assurer l'application de la *Loi sur la protection contre les fraudes* en matière de valeurs (*Loi sur les valeurs*) de sorte à ce que les valeurs mobilières telles que les actions, les obligations, les fonds mutuels et les régimes de bourses vendus au Nouveau-Brunswick respectent les normes établies en matière de divulgation. Elle s'assure aussi que les personnes qui font le commerce des valeurs mobilières, comme les courtiers en valeurs et les vendeurs, rencontrent les critères d'enregistrement ainsi que les autres normes reconnues, et que les investisseurs sont traités de façon juste et équitable. Elle s'acquitte de son mandat par des activités d'application et d'exécution de la loi, en collaboration avec les corps policiers et les organismes réglementaires. Enfin, elle s'occupe de l'éducation et de l'information des intervenants sur le marché des valeurs mobilières.

Highlights

- Amendments to the *Securities Act* were proclaimed and implemented by regulation on August 1,1997, permitting the use of electronic filing systems for security issuers, brokers and salespersons. Additionally, the amendments adopted the concept of mutual reliance, which will permit the Administrator to rely upon regulatory approvals given by or granted in designated jurisdictions.

- The national electronic filing system for security issuers, called SEDAR (System for Electronic Data Analysis and Retrieval) was fully implemented effective July 1, 1997. This system permits security issuer documents required to be filed under legislation to be filed electronically. While full implementation of SEDAR has required substantially increased staff resources to both manage the system and manage electronically-filed revenues, a significant paper reduction has also benefited Branch operations.

- Staff continues to participate with the Canadian Securities Administrators in their ongoing rationalization and harmonization initiatives. The mutual reliance registration system (MRRS) will substantially impact registration and application processes across jurisdictions resulting in simplification of the national regulatory scheme. Additionally, Canadian securities regulators continue to place much effort on the development of a mutual funds dealer self-regulatory organization and the application of technology to registration and filing processes.

- The diversity and complexity of illegal and/or unregistered trading activities being investigated continue to expand. The national compliance review of a national mutual fund dealer identified numerous regulatory deficiencies and questionable sales practices. Five salespersons were disciplined as a consequence and a branch office closed. The Securities Branch also commenced an investigation into unregistered activities involving substantial financial loss to investors.

- The Branch continues to participate as a member of CISNB, an association of investigation and enforcement agencies in New Brunswick, as well as the North American Securities Administrators Association (NASAA) Enforcement Committee. Participation provides the Branch with opportunities to share information about its mandate and obtain specialized assistance and support in the investigative field.

Faits saillants

- Des modifications apportées à la *Loi sur les valeurs* mobilières ont été promulguées et instaurées par règlement le 1er août 1997; elles permettent l'utilisation de systèmes de dépôt électronique par les vendeurs, les courtiers et les émetteurs de valeurs mobilières. Les modifications apportées ont en plus adopté le concept de la confiance mutuelle, qui permettra à l'administrateur des valeurs mobilières d'avoir confiance aux approbations réglementaires fournies ou accordées dans les provinces ou juridictions désignées.

- Le système national de dépôt électronique des émetteurs de valeurs mobilières, appelé SEDAR (Le Système électronique de données, d'analyse et de recherche), était entièrement opérationnel le 1er juillet 1997. Ce système permet le dépôt électronique des documents des émetteurs de valeurs mobilières dont le dépôt est exigé en vertu de la loi. Même si la mise en place complète du SEDAR a nécessité des ressources en personnel substantiellement accrues pour la gestion du système et la gestion des recettes classées électroniquement, les activités de la Direction ont également bénéficié d'une réduction appréciable de l'utilisation du papier.

- Le personnel continue à participer avec l'organisme Canadian Securities Administrators à ses initiatives courantes de rationalisation et d'harmonisation. Le système d'enregistrement axé sur la confiance mutuelle (SECM) aura des effets marqués sur les processus de demande et d'enregistrement des valeurs dans tous les territoires et provinces, en entraînant une simplification du système de réglementation national. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs canadiennes continuent par ailleurs à consacrer beaucoup d'énergie à la mise sur pied d'une organisation d'autoréglementation des courtiers en fonds communs de placement et à l'utilisation de la technologie aux fins des processus d'enregistrement et de dépôt.

- La diversité et la complexité des activités d'achat et de vente illégales ou non enregistrées faisant l'objet d'enquêtes continuent à s'élargir. Une évaluation nationale de la conformité d'un courtier national en fonds communs de placement a relevé de nombreuses lacunes et pratiques de vente douteuses. Des mesures disciplinaires ont été imposées à cinq vendeurs et une succursale a été fermée par voie de conséquence. La Direction de l'administration des valeurs mobilières a en outre amorcé une enquête sur les activités non agréées comportant des pertes financières substantielles pour les investisseurs.

- La Direction continue à être membre du SRCNB, une association des organismes d'enquête et d'application de la loi du Nouveau-Brunswick, ainsi que du comité d'application de la loi de la North American Securities Administrators Association (NASAA). L'adhésion à ces organismes permet à la Direction de partager des renseignements au sujet de son mandat et d'obtenir du soutien et de l'aide spécialisés dans ses enquêtes.

- With the assistance of the Information Systems Branch, the Branch commenced a redesign of all electronic registration systems. The intent is not only to update registration systems for brokers, salespersons and security issuers but also to assist staff in co-ordinating growing revenue increases. The system will be Year 2000 compatible. Implementation is expected early in the next fiscal year.

- La Direction a commencé, avec l'aide de la Direction des systèmes informatiques, à restructurer tous ses systèmes d'enregistrement électronique. L'exercice vise non seulement à mettre à jour les systèmes d'enregistrement des courtiers, des vendeurs et des émetteurs de valeurs immobilières, mais également à aider le personnel à coordonner les hausses croissantes des recettes. Le système sera compatible à l'an 2000. Sa mise en service est prévue pour le début du prochain exercice.

Comparative Statistical Summary of Securities Administration Branch Operations / Tableau statistique comparatif - Direction de l'administration des valeurs mobilières

Activities/Activités	1995-1996	1996-1997
Brokers Registered / Courtiers enregistrés	104	105
Salespersons Registered / Vendeurs enregistrés	2 434	3 390
Security Issuers Certificates Issued / Certificats délivrés aux émetteurs de valeurs	414	476
Exemption Orders / Ordonnances	135	170
Complaints/investigations pursued / Plaintes/enquêtes menées	31	30
	$	$
Revenue / Recettes	1 480 650	1 800 000

Administrative Services Division

Administrative Services Division supports the Department of Justice in meeting its mission, goals and objectives through the provision of quality support, advice, consultation, monitoring and coordinating services to managers and employees in the areas of departmental services, expropriation advisory services, financial services, human resources, information systems and facilities management.

Facilities Management

The responsibilities of facilities management are planning, coordinating and budgeting of capital improvement programs and office accommodations for the Department.

Highlights

- The Saint John Court facilities in City Hall were refurbished, including the courtrooms.
- A total of five courtrooms and five judges' chambers were refurbished in several regions.
- The Saint John Rentalsman's Office and the Fredericton Rentalsman's and Consumer Affairs Office were relocated.
- The Woodstock offices of the Crown prosecutors and the Sheriff were renovated.
- The last remaining property was purchased in Miramichi to complete the land assembly for the proposed new court facility.
- The annual program to upgrade physical security in court, continued with the installation of security counters and controlled access doors in many regions.

Expropriations Advisory Officer

The Expropriations Advisory Officer, pursuant to the *Expropriation Act*, reviews expropriation proposals and holds public hearings on disputes over proposed property expropriation. Compensation disputes are determined by the courts.

Division des services administratifs

La Division des services administratifs appuie le ministère de la Justice dans la réalisation de sa mission, de ses buts et de ses objectifs en lui offrant un soutien de qualité, des avis, la consultation, la surveillance et la coordination des services aux gestionnaires et aux employés dans les secteurs des services ministériels, du commissaire consultatif de l'expropriation, des services financiers, des ressources humaines, des systèmes informatiques et de la gestion des installations.

Gestion des installations

Les responsabilités en matière de gestion des installations consistent à la planification, la coordination et la budgétisation des programmes de construction et de rénovation, ainsi que des locaux pour les bureaux du Ministère.

Faits saillants

- On a rénové les locaux du tribunal de Saint-Jean à l'intérieur de l'hôtel de ville, y compris les salles d'audience.
- On a rénové au total cinq salles d'audience et cinq cabinets de juge dans diverses régions.
- On a déménagé les bureaux du Médiateur des loyers de Saint-Jean et du Médiateur des loyers et des services à la consommation de Fredericton.
- Les bureaux des procureurs de la Couronne et du shérif de Woodstock ont été rénovés.
- On a fait l'achat à Miramichi de la dernière propriété qui restait pour compléter le regroupement de parcelles de terrain nécessaire à l'aménagement du bâtiment du nouveau tribunal projeté.
- Le programme annuel d'amélioration de la sécurité physique dans les tribunaux s'est poursuivi avec l'installation de compteurs de sécurité et de portes à accès contrôlé dans nombre de régions.

Commissaire consultatif de l'expropriation

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*, le commissaire consultatif étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. Les litiges portant sur l'indemnisation sont tranchés par les tribunaux.

Comparative Statistical Summary, Expropriations Advisory Officer by Calendar Year
Tableau statistique comparatif - Commissaire consultatif de l'expropriation, par année civile

Activities/Activités	1996	1997
Notice of intention to expropriate / Avis d'intention d'exproprier	45	56
Properties involved in proposed expropriations / Biens visés par des projets d'expropriation	1 378	1 791
Owners of property involved in proposed expropriations / Propriétaires visés par des projets d'expropriation	1 507	1 508
No. of expropriations by Order-in-Council, non-objection, or objection withdrawn / Expropriations réalisées par décret en conseil sans opposition ou après retrait de l'opposition	42	51
No. of expropriations with hearings scheduled or limitation on objection period not yet expired / Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou dont les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	3	12
No. of Hearings / Nombre d'audiences	1	0

Financial Services Branch

The Financial Services Branch provides advice and support to departmental managers and staff and maintains the operational accounting function by providing financial consulting, budgeting, accounting, revenue and expenditure forecasting, monitoring, payroll, comprehensive audit and reporting services. Specific responsibilities include paying vendors, processing expense claims, issuing salary cheques, receiving revenue, and maintaining and managing accounting records of the Department of Justice's expenditure, revenue and trust accounts. The Records Management Unit and the Departmental Services functions have been added to this branch.

Highlights:

- An ongoing project was initiated to prepare an overall consolidated revenue management approach for the department. Team members visited selected sites to determine how revenue management activities are currently undertaken and to identify best practices.

- A cash handling review of Provincial Courts was finalized and recommendations were made to improve policies and procedures in that area. Action has been taken on some of these recommendations, i.e., closure of unnecessary bank accounts, night deposit slips are picked up on a regular basis, and staff have obtained individual cash boxes/drawers. The remainder will be addressed through the Revenue Management project.

- Senior Managers were trained and are now using the On-Line Financial Information System for financial reports.

Direction des services financiers

La Direction des services financiers fournit des conseils et du soutien aux gestionnaires et aux employés du ministère et elle assume la responsabilité de la comptabilité en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de comptabilité, de pronostics, de surveillance, de feuille de paye, de vérification exhaustive et de présentation de rapports. Elle a la responsabilité de payer les fournisseurs, de traiter les notes de frais, d'émettre les chèques de paye, de percevoir les recettes ainsi que de garder à jour et de gérer des livres comptables des dépenses, des recettes et des comptes en fiducie du ministère de la Justice. On a ajouté à la Direction les fonctions de la Gestion des documents et des Services ministériels.

Faits saillants

- La Direction a poursuivi un projet de préparation d'une approche consolidée globale de gestion des recettes à l'intention du Ministère. Les membres de l'équipe ont visité certains endroits pour déterminer de quelle façon on réalise actuellement les activités de gestion des recettes et pour définir les meilleures pratiques.

- On a terminé une évaluation de la gestion des fonds des tribunaux de la province et on a formulé des recommandations en vue d'améliorer les règles et les modalités pertinentes. Quelques-unes de ces recommandations ont déjà bénéficié d'un suivi, p. ex. la fermeture des comptes bancaires inutiles, la collecte périodique des bordereaux de dépôt de nuit et l'obtention par le personnel de tiroirs-caisses ou de coffrets-caisses individuels. Le projet de gestion des recettes assurera l'exécution des autres recommandations.

- Les cadres supérieurs ont été formés pour utiliser le système d'information financière en direct pour la production de rapports financiers.

Departmental Services responsibilities include inventory management of office furniture and equipment, forms management, telephone systems and general services (i.e. signs, vehicle policy, parking, ID cards)

Highlights:

- Telephone inventories were completed for some Branches of the department (Public Prosecutions, Rentalsman & Consumer Affairs and Court Services in Saint John, Moncton, Miramichi and Bathurst).
- An automated telephone system was installed in the Public Prosecutions Office in Moncton and the one in Corporate Affairs was revised.
- Court Services was assisted in the implementation of a telephone remand pilot project for weekends and holidays.

Records Management Unit is responsible for maintaining a centralized records system for certain branches of the department and to provide assistance to the managers and employees in the area of Records Management.

Highlights:

- The appointment of a full-time Records Manager for the department as of December 1997.
- The Classification Plan and Retention Schedules for Administrative Records was implemented in this unit.
- There were a total of seven Records Retention and Disposition Schedules finalized for the department. Five (5) of those were revisions to old schedules and two for new Record Series.

Human Resource Services Branch

This Branch focuses on the Department's most important resource: its people. To ensure that management and staff are equipped and motivated to face the challenges of their work, the Branch provides advice and support on planning, resourcing, classification and compensation, employee/labour relations, training/development, performance management, change management, employment equity, Official Languages Policy and health and wellness.

Les responsabilités des Services ministériels englobent la gestion du matériel et des meubles de bureau en stock, la gestion des imprimés, les réseaux téléphoniques et les services généraux (panneaux et enseignes, règles d'utilisation des véhicules, stationnement, cartes d'identité).

Faits saillants :

- La Direction a terminé les inventaires téléphoniques de certaines directions du Ministère (Poursuites publiques, Médiateur des loyers et Services à la consommation, et Services aux tribunaux de Saint-Jean, Moncton, Miramichi et Bathurst).
- Un réseau téléphonique automatisé a été installé dans les bureaux des Poursuites publiques de Moncton et on a révisé celui des Affaires corporatives.
- La Direction a aidé les Services aux tribunaux dans la réalisation du projet pilote des renvois par téléphone les fins de semaine et les jours de congé.

La Section de la gestion des documents a la responsabilité de tenir un système centralisé de gestion des documents à l'intention de certaines directions du Ministère ainsi que de fournir aux gestionnaires et aux employés de l'aide en matière de gestion des documents.

Faits saillants :

- Nomination au sein du Ministère d'un gestionnaire des documents à temps plein entré en fonction en décembre dernier.
- Instauration du plan de classification et des calendriers de conservation des documents administratifs dans la Section.
- On a mis la dernière main à sept calendriers de conservation et de disposition des documents à l'intention du Ministère. Cinq (5) d'entre eux consistaient à apporter des modifications à d'anciens calendriers et deux se rapportaient à une nouvelle série de documents.

Direction du service des ressources humaines

La Direction se concentre sur les ressources les plus importantes du Ministère : ses employés. Pour faire en sorte que les gestionnaires et les membres du personnel soient bien outillés et motivés pour relever les défis de leur travail, elle fournit des conseils et de l'aide en matière de planification, de renouvellement du personnel, de classification et de compensation, de relations de travail, de formation et de perfectionnement, de gestion du rendement, de gestion du changement, d'équité dans l'emploi, de la Politique sur les langues officielles et de santé et bien-être.

Highlights

- New performance guidelines were developed and implemented to better reflect pay for performance.
- Nineteen (19) competitions were held to fill 22 positions.
- Thirty-two (32) positions were reclassified.
- Computer training was coordinated for 96 employees in seven locations following the installation of new computers and software.
- A review was conducted of the department's responsibilities to its employees under the *Occupational Health & Safety Act*.

The Branch has engaged in a new service area: change management. This role consists of providing change management methodology and support in transformation projects to ensure all people impacted by change are effectively involved and obtain the required support to cope with the change. The Branch is currently participating in two major change projects, Kids + and Small Claims.

Information Systems Branch

The Information Systems Branch provides technical advice to Departmental management on optimizing the use of technology in service delivery and administrative support. The Branch coordinates the development of new information systems as well as the enhancement of existing systems, provides application and network support, and acquires all necessary hardware and software. Office automation tools and end user computing have been a focus of the Department.

A 1:1 ratio of computers for the approximately 400 professional and administrative staff has been achieved.

The Branch maintains 12 networks across the province and two mainframe systems for adult and young offender client and charge data. One of the province wide network applications is the family support orders system which prepares cheques for families on support and enforces those orders in default. The Branch maintains an additional system containing corporate registry data. The Branch supports and maintains many networked microcomputer systems for the regulatory branches of Justice (Consumer Affairs, Rentalsman, Insurance, Financial Examinations, Securities), tracking systems for Legal Services (both time tracking and legal opinions tracking), and supports mainframe FIS (Financial Information System)

Faits saillants

- La Direction a établi et adopté de nouvelles lignes de conduite en matière de rendement correspondant davantage au mode de rémunération au rendement.
- Elle a tenu 19 concours pour combler 22 postes.
- Trente-deux (32) postes ont été reclassifiés.
- La Direction a coordonné la prestation d'une formation en informatique à 96 employés dans sept endroits à la suite de l'installation de nouveaux ordinateurs et logiciels.
- Elle a examiné quelles étaient les responsabilités du Ministère vis-à-vis de ses employés en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

La Direction s'est engagée dans un nouveau domaine de prestation de services : la gestion du changement. Son rôle à ce chapitre consiste à établir une méthode de gestion du changement et à assurer un soutien pertinent pour que toutes les personnes affectées par le changement participent efficacement au processus et obtiennent le soutien nécessaire pour faire face au changement. La Direction est présentement engagée dans deux projets de changement d'envergure : Kids + et les petites créances.

Direction des systèmes informatiques

La Direction des systèmes informatiques fournit des conseils techniques à la direction du Ministère sur les façons d'optimiser l'utilisation de la technologie dans la prestation des services et le soutien administratif. La Direction coordonne le développement des nouveaux systèmes informatiques de même que l'amélioration des systèmes existants; elle fournit un soutien aux applications et au réseau; et elle se charge de l'acquisition de tout le matériel et de tous les logiciels nécessaires. Les outils de bureautisation et l'informatique individuelle ont constitué une préoccupation centrale du Ministère.

On est parvenu à un rapport d'un ordinateur par employé parmi un personnel d'environ 400 titulaires de postes spécialisés et administratifs.

La Direction assure le bon fonctionnement de 12 réseaux à l'intérieur de la province ainsi que de deux gros ordinateurs réservés aux données sur les inculpations et les clients (adultes et jeunes contrevenants). L'une des applications de réseau en fonction à l'échelle de la province est le système des ordonnances de soutien familial qui prépare les chèques des familles bénéficiant de soutien et qui applique les ordonnances non respectées. La Direction veille au bon fonctionnement d'un autre système renfermant les données du registre ministériel. La Direction soutient et entretient de nombreux petits systèmes individuels reliés en réseau au sein des directions de réglementation de la Justice (Services à la consommation, Médiateur des loyers, Assurances, Examens financiers, Administration des valeurs mobilières) et

and HRIS (Human Resources Information System) end user access.

The Information Systems Branch plans for all infrastructure upgrades required, whether done in house or through contracts and must do long term planning to enable Justice to meet the challenges of Year 2000, outdated legacy systems and end of life cycle microcomputer database applications. The Branch also liaises with other government departments, other levels of government and with private sector technology companies.

Highlights

- The Departmental Office Automation direction to Windows and the Office suite of products was approved during this year. Over 200 replacement desktop workstations were installed across the province.
- Improvements to allow e-mail communication and Internet connection were put in place across the province with 70% of staff now served.
- A replacement system for the Family Support Orders maintenance and enforcement has been started.
- Year 2000 compliant automated systems were put in place for the Securities Branch and for the Corporate Affairs Branch.
- Replacement of the Justice Information System, a mainframe application, has begun.
- The Department invested considerable effort in reformatting older equipment so it could be contributed to the "Computers for Schools" program.

les systèmes de dépistage des Services juridiques (dépistage temporel et dépistage des opinions juridiques), et elle soutient l'accès des utilisateurs finals du SIF (Système informatique des services financiers) et du SIRH (Système informatique des ressources humaines).

La Direction des systèmes informatiques planifie toutes les mises à niveau de l'infrastucture, peu importe qu'on les effectue au moyen des ressources internes ou par le biais de marchés. La Direction doit réaliser une planification à long terme pour permettre au ministère de la Justice de relever les défis de l'an 2000 : les systèmes désuets Legacy et les applications de base de données microinformatiques qui sont à la fin de leur cycle de vie. La Direction entretient par ailleurs une liaison avec d'autres ministères, avec d'autres paliers de gouvernement et avec des entreprises spécialisées dans la technologie du secteur privé.

Faits saillants

- L'orientation en matière de bureautisation prise par le Ministère d'adopter Windows et les produits de la suite Office a été ratifiée au cours de l'exercice. On a installé plus de 200 postes de travail de remplacement dans la province.
- On a apporté partout dans la province des améliorations visant à permettre la communication par courrier électronique et le branchement à Internet; une proportion de 70 p. 100 du personnel jouit maintenant de ces services.
- On a commencé à travailler au développement d'un système de remplacement pour la tenue et l'exécution des ordonnances de soutien familial.
- On a mis en place des systèmes informatisés adaptés au passage à l'an 2000 au sein de la Direction de l'administration des valeurs mobilières et de la Direction des affaires corporatives.
- Le remplacement du Système d'information de la justice a commencé.
- Le Ministère a consacré énormément d'efforts à la restructuration du matériel âgé afin de pouvoir contribuer au programme de mise en place d'ordinateurs dans les écoles.

Research and Planning Branch

The Research and Planning Branch provides corporate support services in a number of areas. These include strategic and departmental planning, federal/provincial/territorial relations, policy development and program design, performance indicators, evaluation and reviews, public relations and communications, and executive support to the Minister and the office of the Deputy Minister.

Highlights:

Research and Planning was involved in several major projects in the 1997-98 fiscal year. Among these projects were:

- Coordinated the department's strategic planning process.
- Coordinated the work related to the implementation and designation of the child support reforms on May 1st, 1998.
- Completed development of an alternative measures model with particular focus on aboriginal communities.
- Completed the development of child witness videotaping protocols.
- Coordinated the development of performance indicators for 1998-99 and initiated the development of comprehensive performance indicators for 1999-2000.
- Participated in the development of protocols for vulnerable adults.
- Coordinated a conference on family law with international experts.
- Participated in the Data Standards Advisory Committee and Persons Registry Committee.
- Coordinated departmental responses and reviews to national statistical reports of the Canadian Centre for Justice Statistics including Legal Aid in Canada; Courts Resources, Expenditures and Personnel; and Prosecutions Resources, Expenditures and Personnel.
- Represented the Department on a number of federal / provincial/territorial committees and working groups, including the Family Law Committee; Coordinating Committee of Senior Officials (Juvenile Justice); Permanent Working Group on Legal Aid; Gender Equal-

Direction de la recherche et de la planification

La Direction de la recherche et de la planification fournit des services de soutien général dans un certain nombre de domaines, notamment la planification stratégique et ministérielle, les relations fédérales / provinciales / territoriales, l'élaboration des règles et la mise sur pied des programmes, les indicateurs de rendement, l'évaluation et les réévaluations, les communications et les relations publiques, ainsi que le soutien administratif au ministre et au bureau du sous-ministre.

Faits saillants :

La Direction de la recherche et de la planification a participé à plusieurs projets marquants au cours de l'exercice de 1997-1998. Elle a par exemple :

- coordonné le processus de planification stratégique du Ministère;
- coordonné les travaux reliés à la mise en œuvre et à la désignation des réformes visant les pensions alimentaires pour enfants, le 1er mai dernier;
- terminé la conception d'un modèle de mesures de rechange mettant un accès particulier sur les collectivités autochtones;
- terminé l'établissement des protocoles d'enregistrement vidéo des enfants témoins;
- coordonné l'établissement des indicateurs de rendement de 1998-1999 et a commencé à élaborer des indicateurs de rendement détaillés pour 1999-2000.
- participé à l'établissement des protocoles visant les adultes vulnérables;
- coordonné la tenue d'une conférence sur le droit de la famille avec des experts internationaux;
- participé aux travaux du Comité consultatif sur les normes de données et du Comité du registre des personnes;
- coordonné les réponses du Ministère et ses critiques face aux rapports statistiques nationaux du Centre canadien de la statistique juridique, notamment les publications L'Aide juridique au Canada, Ressources, dépenses et personnel des tribunaux, Ressources dépenses et personnel des services de poursuites.
- représenté le Ministère au sein d'un certain nombre de comités et de groupes de travail fédéraux / provinciaux / territoriaux, dont le Comité sur le droit de la famille, le Comité de coordination des hauts fonctionnaires (justice applicable aux jeunes), le Groupe de travail permanent sur l'aide juridique;

ity in the Justice System; Best Practices in Justice; Integrated and Multidisciplinary Justice Committee; Diversity, Equality and Justice Committee; Criminal Justice Indicators Committee; Civil Justice National Data Requirements Committee; Research Sub-Committee on Child Support Guidelines; and the Liaison Officers' Committee of the Canadian Centre for Justice Statistics.

Communications

- Carried out communications activities with staff and outside clients (media) to improve public knowledge of the Department and the services it provides.

le Groupe de travail sur l'égalité des sexes dans le système de justice; le Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de justice; le Comité de justice intégrée et multidisciplinaire; le Comité Diversité, égalité et justice; le Comité sur les indicateurs de la justice pénale; le Comité sur les exigences nationales de renseignements en matière de justice civile; le sous-comité de recherche sur les pensions alimentaires; et le Comité des agents de liaison du Centre canadien de la statistique juridique.

Communications

- entrepris un certain nombre d'activités, avec l'aide du personnel et des clients (médias), visant à mieux renseigner la population sur le Ministère et les services qu'il offre.

Appendices

I. Statutes of New Brunswick under the jurisdiction of the Minister of Justice and Attorney General in 1997-98:

Absconding Debtors
Age of Majority
Arbitration
Arrest and Examinations
Assignments and Preferences
Attorney General
Auctioneers Licence

Bulk Sales
Business Corporations

Charter Compliance Acts
Collection Agencies
Commissioners for Taking Affidavits
Companies
Conflict of Laws Rules for Trusts
Consumer Product Warranty and Liability
Contributory Negligence
Controverted Elections
Co-operative Associations
Corporations
Corrupt Practices Inquiries
Cost of Credit Disclosure
Court Reporters
Credit Unions
Creditors Relief
Criminal Prosecution Expenses
Crown Debts
Crown Prosecutors

Defamation
Demise of the Crown
Devolution of Estates
Direct Sellers
Divorce Court

Easements
Entry Warrants
Escheats and Forfeitures
Evidence
Executors and Trustees
Expropriation

Factors and Agents
Family Services (Part VII)
Fatal Accidents
Federal Courts Jurisdiction
Foreign Judgments
Foreign Resident Corporations
Frustrated Contracts

Annexes

I. Lois du Nouveau-Brunswick relevant de la compétence du ministre de la Justice et Procureur général en 1997-98:

Accidents mortels
Actes d'intrusion
Âge de la majorité
Agences de recouvrement
Agents immobiliers
Aide juridique
Arbitrage
Arbitrage commercial international
Archives publiques
Arrangements préalables de services de pompes funèbres
Arrestations et interrogatoires
Associations coopératives
Assurance maritime
Assurances
Aubergistes
Auteurs de délits civils

Biens
Biens de la femme mariée
Biens en déshérence et les déchéances
Biens matrimoniaux

Caisses populaires
Cautionnements
Cessions et préférences
Commissaires à la prestation des serments
Compagnies
Compagnies d'assurance spéciale*
Compagnies de prêt et de fiducie
Compétence des tribunaux fédéraux
Concessions accordées par la Nouvelle-Écosse
Concordance des lois avec la Charte
Conseillers de la Reine et leur préséance
Contestations d'élections
Contrats inexécutables
Corporations
Corporations commerciales
Corporations étrangères résidantes
Cour des divorces
Cour des successions
Cour provinciale
Créances de la Couronne

Débiteurs en fuite
Démarchage
Désintéressement des créanciers
Dévolution des successions
Diffamation
Divulgation du coût du crédit
Droit de rétention de l'entreposeur
Droit de rétention des bûcherons

Garnishee
Great Seal
Guardianship of Children

Habeas Corpus

Infirm Persons
Innkeepers
Inquiries
Insurance
International Child Abduction
International Commercial Arbitration
International Sale of Goods
International Trusts
International Wills *
Interpretation
Interprovincial Subpoena

Judges Disqualification Removal
Judicature
Jury

Landlord and Tenant
Law Reform
Legal Aid
Liens on Goods and Chattels
Limitation of Actions
Limited Partnership
Loan and Trust Companies

Marine Insurance
Marital Property
Married Woman's Property
Mechanics' Lien
Memorials and Executions
Merger of Supreme and County Courts of New Brunswick

Notaries Public
Nova Scotia Grants

Partnership
Partnerships and Business Names Registration
Postal Services Interruption
Pre-arranged Funeral Services
Premium Tax
Presumption of Death
Probate Court
Proceedings Against the Crown
Property
Protection of Personal Information *
Protection of Persons Acting Under Statute
Provincial Court
Provincial Offences Procedure
Provincial Offences Procedure for Young Persons
Provision for Dependants
Public Records

Droit successoral
Droits de rétention sur les biens personnels

Enlèvement international d'enfants
Enquêtes
Enquêtes sur les manoeuvres frauduleuses
Enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales
Enregistrement des témoignages à l'aide d'appareils d'enregistrement sonore
Exécuteurs testamentaires et fiduciaires
Exécution réciproque des jugements
Exécution réciproque des ordonnances d'entretien
Expropriation
Extraits de jugement et les exécutions

Facteurs et agents
Fiduciaires
Fiducies internationales
Frais de poursuites criminelles
Fusion de la Cour suprême et la Cour de comté du Nouveau-Brunswick

Grand sceau

Habeas corpus

Imprimeur de la Reine
Interprétation
Interruption des services postaux

Jugements étrangers
Jurés

Licences d'encanteurs
Liquidation des compagnies
Location de locaux d'habitation
Lois portant correction de lois

Mandats d'entrée

Négligence contributive
Non-récusation des juges
Notaires

Organisation judiciaire

Personnes déficientes
Petites créances*
Prescription
Présomption de décès
Présomptions de survie
Preuve
Preuves littérales
Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
Procédure applicable aux infractions provinciales

Queen's Counsel and Precedence
Queen's Printer
Quieting of Titles

Real Estate Agents
Reciprocal Enforcement of Judgments
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders
Reciprocal Recognition and Enforcement of Judgments in Civil and Commercial Matters, An Act respecting the Convention Between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Providing for the...
Recording of Evidence by Sound Recording Machine
Regulations
Removal of Archaic Terminology from the Acts of New Brunswick
Residential Tenancies

Sale of Goods
Sale of Lands Publication
Security Frauds Prevention
Small Claims *
Special Insurance Companies *
Statute Law Amendment
Statute of Frauds
Succession Law Amendment
Surety Bonds
Survival of Actions
Survivorship

Tortfeasors
Trespass
Trustees

Unconscionable Transactions Relief

Wage-Earners Protection
Warehouse Receipts
Warehouseman's Lien
Wills
Winding-up
Woodsmen's Lien

* Subject to proclamation

Procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents
Procédures contre la Couronne
Procureur général
Procureurs de la Couronne
Propriétaires et locataires
Protection contre les fraudes en matière de valeurs
Protection des personnes chargées de l'exécution de la loi
Protection des renseignements personnels*
Protection des salariés
Provision pour personnes à charge

Récépissés d'entrepôt
Reconnaissance et exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale, Loi concernant la Convention entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour assurer la...
Redressement des opérations de prêt exorbitantes
Réforme du droit
Règlements
Règles de conflit de lois en matière de fiducie
Responsabilité et garanties relatives aux produits de consommation

Saisie-arrêt
Services à la famille (Partie VII)
Servitudes
Sociétés en commandite
Sociétés en nom collectif
Sténographes judiciaires
Subpoenae interprovinciaux
Suppression de la terminologie archaïque dans les Lois du Nouveau-Brunswick
Survie des actions en justice

Taxe sur les primes d'assurance
Testaments
Testaments internationaux*
Transmission de la Couronne
Tutelle des enfants

Validation des titres de propriété
Vente de biens-fonds par voie d'annonces
Vente d'objets
Vente internationale de marchandises
Ventes en bloc

* doit faire l'objet d'une proclamation.

II. Performance Measurement

The Department of Justice established four performance measurement indicators for 1997-98 as part of the New Brunswick government's commitment to implement a performance measurement system for departments and agencies.

In the area of Access to Justice two goals were established. One goal is to increase the number of small claims cases that have been disposed of in relation to the number of small claims cases that have been filed.

Indicator 1:

The litigants have their disputes resolved within six months of filing a claim.

Target:

The number of Small Claims' cases which have been disposed of by the Court as compared to the number of small claims filed as of March 1998.

1996-97 (Est)	1996-97 (Actual)	1997-98 (Est)	1997-98 (Actual)
51%	59%	70%	62%

It was anticipated that during 1997-98 a Small Claims Court would have been established providing a greater opportunity to meet the performance target. However, this was not achieved and, therefore, the performance target remains similiar to previous years. The Small Claims Court is scheduled for implementation in January 1999.

A second goal is to improve the economic security of one parent and separated families in New Brunswick by ensuring that those who have a legal responsibility to provide support do so.

Indicator 2:

The amount paid in support on behalf of spouses and children.

Target:

To maintain at 80% provincially the total amount paid as a proportion of amount owed in support.

1996-97 (Est)	1996-97 (Actual)	1997-98 (Est)	1997-98 (Actual)
80%	79%	80%	84%

II. Mesure de rendement

Le ministère de la Justice a adopté quatre indicateurs de rendement pour l'année 1997-1998 dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement du Nouveau-Brunswick concernant la mise en oeuvre d'un système de mesure de rendement pour ses ministères et organismes.

Deux buts avaient été établis en ce qui concerne l'accès à la justice. L'un visait l'augmentation de la proportion de causes de petites créances sur lesquelles la Cour a statué par rapport au nombre de causes inscrites.

Indicateur 1 :

Plaideurs dont le litige a été résolu dans les six mois suivant l'inscription de leur cause.

Objectif :

Nombre de causes de petites créances sur lesquelles la Cour a statué comparativement au nombre de causes de petites créances inscrites en mars 1998.

1996-1997 (chiffre estim.)	1996-1997 (chiffre réel)	1997-1998 (chiffre estim.)	1997-1998 (chiffre réel)
51 %	59 %	70 %	62 %

On avait anticipé que l'établissement d'une Cour des petites créances au cours de 1997-1998 faciliterait la réalisation de l'objectif de rendement. L'événement anticipé ne s'est toutefois pas produit; l'objectif de rendement est en conséquence demeuré identique à ce qu'il était les années précédentes. La mise sur pied de la Cour des petites créances est prévue pour le mois de janvier 1999.

Le deuxième but recherché consistait à améliorer la sécurité financière des familles monoparentales et dispersées au Nouveau-Brunswick en veillant à ce que les personnes à qui incombe la responsabilité juridique de fournir un soutien assurent ce soutien.

Indicateur 2 :

Montant versé pour le soutien des conjoints et des enfants.

Objectif :

Maintenir à 80 p. 100, à l'échelle provinciale, la proportion du montant total versé par rapport au montant dû à titre de soutien financier de la famille.

1996-1997 (chiffre estim.)	1996-1997 (chiffre réel)	1997-1998 (chiffre estim.)	1997-1998 (chiffre réel)
80 %	79 %	80 %	84 %

One goal was established in the area of service to the public. This goal is to provide payment to jurors, who are selected for jury duty, within two days following the completion of the lesser of one week trial or the duration of the trial.

Indicator 3:

The reduction/elimination of complaints from jurors because cheques will be received within the established time frame.

Target:

To reduce the turn around time for issuing cheques for jury duty from four weeks to two days following the trial or weekly if trial is lengthy.

1996-97 (Est)	1996-97 (Actual)	1997-98 (Est)	1997-98 (Actual)
4 weeks	4 weeks	2 days	2 days

Indicator 4:

The number of provincial corporations that are in compliance with their annual return filing, annual return fee and late filing fee obligations under the *Business Corporations Act*.

Target:

To increase the percentage of provincial corporations that are in compliance with their annual return obligations under the *Business Corporations Act*.

Baseline	Target (%)
1995-96	35.9 (April 1st, 1996)
1996-97	35.0
1997-98	60.0

The Department initiated in May 1997 a forfeiture process against corporations that were not in compliance with their annual return obligations. Over 4,000 more corporations are in compliance with these obligations as compared to the previous two fiscal years. As well, over 5,000 inactive corporations were dissolved due to this initiative.

Le Ministère s'était fixé un but par rapport au service au public : rétribuer les jurés choisis pour siéger au sein d'un jury dans les deux jours suivant la fin de la période la plus brève entre un procès d'une semaine et la durée du procès.

Indicateur 3:

Réduction / élimination des plaintes reçues des jurés parce que ceux-ci auront reçu leurs chèques dans les délais impartis.

Objectif :

Réduire le délai de délivrance des chèques des jurés en le faisant passer de quatre semaines à deux jours après le procès ou en délivrant les chèques chaque semaine si le procès est long.

1996-1997 (délai estim.)	1996-1997 (délai réel)	1997-1998 (délai estim.)	1997-1998 (délai réel)
4 semaines	4 semaines	2 jours	2 jours

Indicateur 4 :

Nombre de sociétés provinciales en règle en ce qui concerne le rapport annuel qu'elles doivent soumettre, les droits de dépôt à verser et les droits de dépôt tardif à acquitter en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*.

Objectif :

Accroître le pourcentage de sociétés provinciales en règle dans leurs obligations par rapport au rapport annuel qu'elles doivent soumettre en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*.

Données de base	But visé (p. 100)
1995-1996	35,9 (1er avril 1996)
1996-1997	35,0
1997-1998	60,0

Le Ministère a entrepris en mai 1997 un processus de déchéance à l'encontre des sociétés qui n'étaient pas en règle dans leurs obligations quant au rapport annuel à soumettre. Quatre mille (4 000) sociétés de plus sont en règle dans leurs obligations comparativement aux deux exercices précédents. Par ailleurs, plus de 5 000 sociétés inactives ont été dissoutes par suite de cette initiative.

III. REVENUES AND EXPENDITURES / RECETTES ET DÉPENSES

Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Revenues for the year ended 31 March 1998 /
Provenance des recettes au compte ordinaire, à but spécial et organisme de service spécial pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

	$ Value / Valeur $
Ordinary Revenue / Recettes au compte ordinaire	
Other Taxes / Autres taxes	
Insurance Premium Tax / Taxe sur les primes d'assurance	23 201 065
Return on Investment / Rendement du capital investi	
Other Interest Income / Autres intérêts créditeurs	475
Foreign Exchange / Opérations de change	279
Total Return on Investment / Rendement du capital investi	**754**
Licences and Permits / Licences et permis	
Credit Unions and Co-operatives - Incorporation Fees / Caisses populaires et coopératives - Droits de constitution	310
Pre-Arranged Funeral Services Act - Licences / *Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* - permis	11 200
Security Frauds Prevention Act / *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs*	1 801 550
Auctioneer Licences / Licences d'encanteurs	7 700
Collection Agencies Act - Licenses / *Loi sur les agences de recouvrement* - licences	37 335
Commissioner of Oaths - Fees / Commissaires aux serments - Droits	32 475
Corporations - Annual Filing Fees / Sociétés - Droits de dépôt annuels	1 616 838
Cost of Credit Disclosure Act - Fees / *Loi sur la divulgation du coût du crédit* - droits	88 696
Direct Sellers Act - Licenses / *Loi sur le démarchage* - permis	35 825
Real Estate Agents and Salesmen - Licences / Agents et vendeurs immobiliers - licences	79 815
Insurance Agents - Licences - Life / Agents d'assurance-vie - licences	136 546
Insurance Agents - Licences - Other than Life / Autres agents d'assurance - Licences	157 784
Corporations - Letters Patent / Sociétés - Lettres patentes	1 025 525
Trust - Annual Filing Fees / Fiducie - droits de dépôt annuels	121 950
Credit Unions - Assessment / Caisses populaires - évaluations	310 989
Total Licences and Permits / Total des licences et permis	**5 464 538**
Sale of Goods and Services / Ventes de biens et services	
Certified Copies of Documents - Fees / Copies conformes de documents - frais	67 776
Insurance Companies - *Insurance Act* Costs / Compagnies d'assurance - dépenses relatives à la *Loi sur les assurances*	69 697
Divorce Court - Fees / Cour des divorces - frais	180 896
Probate Court - Fees / Cour des successions - frais	636 550
Court Reporters - Fees / Sténographes judiciaires - frais	124 163
Queen's Printer / Imprimeur de la Reine	368 675
Court Administration - Legal Forms, Judgments / Administration des tribunaux judiciaires - Formules, jugements	
Appeal Court - Fees / Cour d'Appel - frais	23 092
Court of Queen's Bench - Filing Fees / Cour du Banc de la Reine - droits de dépôt	903 650
Total Sale of Goods and Services / Total des ventes de biens et services	**2 374 500**

Fines and Penalties / Amendes et intérêts de pénalisation	
Provincial Court - Fines - Criminal Code /	
Cour provinciale - Amendes - Code criminel	891 626
Provincial Court - Fines - Provincial & Municipal Statutes /	
Cour provinciale - amendes - lois provinciales et arrêtés municipaux	171 542
Judicial District Offices - Fines / Bureaux de district judiciaire - amendes	3 837
Court Costs - Recoveries / Frais judiciaires - recouvrements	5 246
Bail Forfeitures / Cautionnements confisqués	9 270
Seizure of Illegal Gambling Devices / Saisie de matériel de jeu illégal	–
Total Fines and Penalties / Total des amendes et des peines pécuniaires	**1 081 521**
Miscellaneous / Recettes diverses	
Government Assigned Vehicles - Recoveries / Véhicules du gouvernement - recouvrements	–
Prior Years Expenditure Recoveries / Recouvrements des dépenses des années antérieures	30
Domestic Legal Aid / Aide juridique - droit de la famille	250 000
NSF Cheque Charges / Frais pour chèques sans provisions	2 575
Other Miscellaneous Revenue / Autres recettes diverses	66 005
Total Miscellaneous / Total des recettes diverses	**318 610**
Conditional Grants - Canada / Subventions conditionnelles - Canada	
Federal Court / Cour fédérale	14 831
Legal Aid / Aide juridique	1 256 047
Official Languages Policy Implementation / Mise en oeuvre de la politique sur les langues officielles	4 824
Other Conditional Grants / Autres subventions conditionnelles	4 401
Total Conditional Grants - Canada / Total des subventions conditionnelles - Canada	**1 280 103**
Total Ordinary Revenue / Recettes totales au compte ordinaire	**33 721 091**
Special Purpose Revenue / Recettes au compte à but spécial	
Recoveries / Recouvrements	
Other Miscellaneous Revenue / Autres recettes diverses	308 403
Total Special Purpose Revenue / Recettes au compte à but spécial	**308 403**
Special Operating Agency Revenue / Recettes de l'organisme de service spécial	
Sales and Services / Ventes et services	
Transfer from Prior Year / Transfert de l'année précédente	1 090 420
Total Special Operating Agency Revenue / Total des recettes de l'organisme de service spécial	**1 090 420**
Total Departmental Revenue / Recettes totales du Ministère	**35 119 915**

Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Expenditures for the year ended 31 March 1998 /
Provenance des dépenses au compte ordinaire, à but spécial et organisme de service spécial pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

Ordinary Expenditures / Dépenses ordinaires	Total Expenditure / Dépenses totales $	Administrative Services / Services administratifs $	Attorney General / Procureur général $	Court Services / Services aux tribunaux $	Justice Services / Services à la justice $
Personnel Services / Services du personnel					
Pension Benefits / Prestations de retraite	–	–	–	–	–
Civil Service Payroll / Feuille de paye des employés de la fonction publique	18 260 313	1 596 661	6 143 578	8 448 999	2 071 075
Casual Payroll / Feuille de paye des employés occasionnels	593 847	90 225	67 068	342 881	93 673
Employer's Contribution / Contributions de l'employeur	701 811	71 665	212 345	320 409	97 391
Other Employer Costs / Autres dépenses de l'employeur	143 536	6 537	92 595	36 051	8 353
Workers' Compensation Board Payments / Cotisations à la Commission des accidents du travail	–	–	–	–	–
Total Personnel Services / Total des services du personnel	**19 699 507**	**1 765 089**	**6 515 586**	**9 148 341**	**2 270 492**
Other Services / Autres Services					
Advertising / Publicité	5 652	1 230	1 534	951	1 936
Fees & Commissions / Droits et commissions	381 513	76	91 462	289 990	(14)
Freight, Express / Fret, messageries	6 206	1 438	1 194	2 661	913
Insurance & Bonding / Assurance et cautionnement	–	–	–	–	–
Laundry Service / Services de blanchissage	1 416	11	88	1 316	–
Travel expenses - Minister / Frais de déplacement - Ministre	13 048	12 193	–	66	789
Other Services / Autres services	74 772	24 554	13 728	21 073	15 416
Building Services / Services aux Immeubles	680	–	266	106	308
Police & Security Services / Services de police et de sécurité	38 428	–	300	38 128	–
Inspection Service / Services d'inspection	80 638	–	40 649	37 129	2 860
Transportation & Storage Charges / Frais de transport et d'entreposage	5 868	–	5 550	94	225
Postage / Frais de poste	263 978	12 956	51 204	141 897	57 921
Data Processing / Services informatiques	371 312	59 658	14 440	266 971	30 243
Professional Services / Services professionnels	1 515 450	166 201	392 913	910 985	45 351
Other Worker Services / Autres ressources humaines	45	–	–	45	–
Printing & Copying / Services d'imprimerie et de polycopie	314 795	5 340	272 692	16 728	20 036
Rentals / Locations	101 587	25 948	18 131	43 130	14 379
Repair Services / Services de réparation	44 249	3 714	11 518	24 532	4 485
Telephones & Fax / Téléphones et télécopieurs	392 501	40 986	94 039	208 401	49 076
Travel Expenses / Frais de déplacement	640 487	63 202	161 503	381 458	34 323
Total Other Services / Total des autres services	**4 252 626**	**417 507**	**1 171 212**	**2 385 661**	**278 247**

Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Expenditures for the year ended 31 March 1998 /
Provenance des dépenses au compte ordinaire, à but spécial et organisme de service spécial pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

Ordinary Expenditures / Dépenses ordinaires	Total Expenditure / Dépenses totales $	Administrative Services / Services administratifs $	Attorney General / Procureur général $	Court Services / Services aux tribunaux $	Justice Services / Services à la justice $
Materials and Supplies / Matériel et fournitures					
Agricultural Supplies / Fournitures agricoles	–	–	–	–	–
Subscriptions / Abonnements	295 546	5 382	126 286	155 407	8 471
Clothing / Vêtements	7 657	(1)	2 698	4 959	–
Educational Materials / Matériel pédagogique	353	–	281	–	72
Food / Nourriture	308	248	–	60	–
Cleaning & Other / Nettoyage et autres	–	–	–	–	–
Other Supplies / Autres fournitures	7 701	2 873	859	2 408	1 561
Stationery & Office Supplies / Papeterie et fournitures de bureau	225 417	14 190	50 319	139 378	21 531
Computer Supplies / Fournitures pour ordinateurs	9 709	221	3 148	9 363	(3 023)
Structural Supplies / Matériaux de construction	–	–	–	–	–
Total Material and Supplies / Total du matériel et des fournitures	**546 690**	**22 914**	**183 591**	**311 575**	**28 611**
Property and Equipment / Biens et matériel					
Buildings / Bâtiments	10	–	–	10	–
Office Furniture / Meubles de bureau	241 524	15 415	48 151	163 343	14 615
Data Processing Equipment / Matériel informatique	239 886	56 154	146 714	23 691	13 327
Other Property and Equipment / Autres biens et matériel	–	–	–	–	–
Total Property and Equipment / Total des biens et du matériel	**481 420**	**71 569**	**194 865**	**187 045**	**27 942**
Contributions, Grants and Subsidies / Contributions et subventions					
Grants to Non-Profit Organizations / Subventions à des organismes sans but lucratif	2 221 609	21 109	2 200 500	–	–
Total Contributions, Grants and Subsidies / Total Contributions et subventions	**2 221 609**	**21 109**	**2 200 500**	**–**	**–**
Debt & Other Charges / Service de la dette et autres frais					
Interest / Intérêts	38 861	70	557	17 680	20 554
Total Debt and Other Charges / Total du service de la dette et autres frais	**38 861**	**70**	**557**	**17 680**	**20 554**
Contracts and Projects / Contrats et projets					
Chargeback recoveries / Contre-recouvrements	(317 424)	–	(317 424)	–	–
Total Contracts and Projects / Total Contrats et projets	**(317 424)**	**–**	**(317 424)**	**–**	**–**
Total Ordinary Expenditures / Total des dépenses ordinaires	**26 923 290**	**2 298 257**	**9 948 888**	**12 050 301**	**2 625 846**

Source Classification of Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Expenditures for the year ended 31 March 1998 /
Provenance des dépenses au compte ordinaire, à but spécial et agence à opération spécial pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

Description of Items /	Special Purpose Fund / Fonds à but spéciaux $	Special Operating Agency / Agence à opération spécial $
Personal Services / Frais de personnel		
Civil Service Payroll / Feuille de paye des employés de la fonction publique	147 994	51 202
Casual Payroll / Feuille de paye des employés occasionnels	22 534	–
Employer's Contribution / Contributions de l'employeur	6 580	–
Total Personnel Services / Total des services du personnel	**177 109**	**51 202**
Other Services / Autres Services		
Freight, Express / Fret, messageries	69	
Other Services / Autres services	2 440	440
Postage / Frais de poste	–	7 000
Data Processing / Services informatiques	–	110 908
Professional Services / Services professionnels	39 217	156 579
Printing & Copying / Services d'imprimerie	6 533	13 700
Rentals / Locations	24 123	115
Repair Services / Services de réparation	316	–
Telephones & Fax / Téléphones et télécopieurs	–	1 300
Travel Expenses / Frais de déplacement	9 713	2 530
Total Other Services / Total des autres services	**82 411**	**292 573**
Materials and Supplies / Matériel et fournitures		
Other Supplies / Autres fournitures	117	
Stationery & Office Supplies / Papeterie et fournitures de bureau	321	80
Computer Supplies / Fournitures pour ordinateurs	–	4 400
	438	**4 480**
Property and Equipment / Biens et matériel		
Office Furniture / Meubles de bureau	–	42 026
Date Processing Equipment / Matériel informatique	47 358	930 967
	47 358	**972 993**
Total Ordinary Expenditures / Total des dépenses ordinaires	**307 316**	**1 321 248**

IV. Explanation of Variance Fiscal Year 1997-1998 / Explications des écarts pour l'exercice 1997-1998

Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Expenditure / Dépenses ordinaires, à but spécial et agence à opération spécial

Program / Programme	Original Budget / Budget initial $	Appropriation Transfers / Transfert de crédits $	Authorized Expenditure Level / Niveau de dépenses autorisées $	Actual Expended / Dépenses réelles $	Variance (Over) Under / Écart (Déficit) Excédent $
Administration / Administration	2 436 200	48 144	2 484 344	2 298 257	186 087
Attorney General / Procureur général	10 038 600	147 433	10 186 033	9 948 888	237 145
Court Services / Services aux tribunaux	11 705 400	279 938	11 985 338	12 050 301	(64 963)
Justice Services / Services à la justice	2 654 100	39 628	2 693 728	2 625 846	67 882
Total	**26 834 300**	**515 143**	**27 349 443**	**26 923 292**	**426 151**
Special Purpose Fund / Fond à but spécial					
FSOS Fund / SAEOEF	–	520 000	520 000	307 316	212 684
Total	**–**	**520 000**	**520 000**	**307 316**	**212 684**
Special Operating Agency / Agence d'opération à but spécial					
NB Integrated Justice / Justice intégrée	45 000	4 004 067	4 049 067	1 321 248	2 727 819
Total	**45 000**	**4 004 067**	**4 049 067**	**1 321 248**	**2 727 819**

Variances for Program over/under ($100,000): / Écarts déficit/excédent (100 000 $) :

Administration: There was a savings in salaries of $47,855 due to vacant positions, and a savings of $153,580 for other professional services. The balance is made up of over/under expenditures in other accounts.

Attorney General: There was a savings in salaries of $186,747 due to vacant positions and $35,131 in other professional services. The balance is made up of over/under expenditures in other accounts.

Family Support & Enforcement Fund: The under expenditure was due to over estimating the amount required for the year.

New Brunswick Integrated Justice: The variance of $2,727,819 is due to the termination of the project. Approval was given to continue the project in-house, using the surplus from the prior year, revenue collected under the Forfeiture process, and receipts from outstanding fines. The funds were used to build the infrastructure which included upgrading desk top computers, installing ATM switches, upgrading servers, and purchasing necessary software. The Corporate Registry System was made Year 2000 compliant, moving it from the main frame to a client server environment.

Administration : Le Ministère a économisé 47 855 $ en traitements en raison de postes vacants et il a économisé 153 580 $ au chapitre des autres services professionnels. Les autres économies sont constituées de dépassements et de sous-utilisations de crédits dans d'autres comptes.

Procureur général : Le Ministère a économisé 186 747 $ en traitements en raison de postes vacants et 35 131 $ au chapitre des autres services professionnels. Les autres économies sont constituées de dépassements et de sous-utilisations de crédits dans d'autres comptes.

Fonds d'application des lois et de soutien à la famille : La sous-utilisation est due à une surestimation du montant nécessaire pendant l'exercice.

Projet d'intégration des systèmes : L'écart de 2 727 819 $ est dû à l'arrêt du projet. Le Ministère a obtenu l'autorisation de continuer le projet de façon interne en utilisant l'excédent de l'exercice précédent, les recettes perçues grâce à l'exercice de déchéance et les rentrées provenant des amendes impayées. Les fonds ont servi à bâtir l'infrastructure, notamment à moderniser les ordinateurs de bureau, à installer des sélecteurs ATM, à mettre à niveau les serveurs et à acheter le logiciel nécessaire. On a rendu le système d'enregistrement ministériel conforme à l'an 2000, en le faisant passer de l'environnement d'un gros ordinateur à celui de client-serveur.

IV. Explanation of Variance Fiscal Year 1997-1998 / Explications des écarts pour l'exercice 1997-1998

Ordinary, Special Purpose & Special Operating Agency Revenue / Recettes au compte ordinaire, à but spécial et organisme de service spécial

Account / Compte	Original Budget / Budget initial $	Actual Revenue / Recettes réelles $	Variance (Over) Under / Écart (Déficit) Excédent $
Ordinary Revenue / Recettes au compte ordinaire			
Insurance Premium Tax / Taxe sur les primes d'assurance Over estimated on number of renewals. / Le nombre de renouvellements a été surestimé.	24 400 000	23 201 065	1 198 935
Security Frauds Prevention Act / Loi sur la protestion contre les fraudes en matière de valeurs As a result of a stable market, the volume of applications by sales people and security issuers has continued to increase. / La stabilité du marché entraîne nécessairement une augmentation du volume de demandes soumises par les vendeurs et les émetteurs de valeurs.	1 200 000	1 801 550	(601 550)
Insurance Companies - *Insurance Act* Costs / Compagnies d'assurance - dépenses relatives à la *Loi sur les assurances* $307,394 Assessment costs did not get setup for 1997/98. These funds will be reflected in the next year's revenue. / Les frais d'évaluation de 307 394$ n'ont pas été engagés en 1997-1998. Ces fonds figureront dans les recettes du prochain exercice.	400 000	69 697	330 303
Appeal Court - Fees/ Cour d'appel - Droits The revenue was redistributed in the prior year, however the budget was not adjusted to reflect the change, resulting in the revenue being overestimated for 1997/98. / Les recettes ont été distribuées au cours de l'exercice précédent. On n'avait toutefois pas redressé le budget pour tenir compte de ce changement, ce qui a entraîné une surestimation des recettes de l'exercice 1997-1998.	100 000	23 092	76 908
Provincial Court Fines - Criminal Code / Amendes Cour provinciale - Code criminel The difference is due to overestimating the revenue to be received as a result of fines being issued, and the value of such fines. / La différence est due à une surestimation des recettes provenant de l'imposition d'amendes ainsi que de la valeur des amendes en question.	1 375 000	891 626	483 374
Child Support Guidelines / Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants Received $235,162 for Child Support Guidelines and $73,241.91 for Federal Orders and Agreements Enforcement Agency (FOAEA). / La province a reçu 235 162$ aux fins des Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants et 73 241,91$ aux fins du Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (SAEOEF).	-	308 403	(308 403)
Special Operating Agency / Organisme de service spécial			
Transfer From Departments / Transfert de ministères	3 049 100	1 090 420	1 958 680
Total	**3 049 100**	**1 090 420**	**1 958 680**

With the termination of the New Brunswick Integrated Justice project the projected revenue was not realized. The revenue received was from the Forfeiture project with the Corporate Affairs Branch, and collection of outstanding fines. / Avec la fin du projet de Justice intégrée du Nouveau-Brunswick, on n'a pas réalisé les recettes anticipées. Les recettes touchées sont provenues du projet de déchéance de la Direction des affaires corporatives et de la perception d'amendes en souffrance.

V. Official languages complaint report

During the 1997-98 fiscal year, the Office of Official Languages received four complaints pertaining to the department and all of them were substantiated. Here is a description of the complaints and the corrective measures put in place to resolve them.

The first complainant alleged that a sign in a Campbellton office of the Department of Justice was in English only. The department changed the sign for a bilingual one.

Another complainant alleged that services in French were not provided while calling at a Fredericton office. The Department advised employees to answer the telephone in both official languages and to ensure that calls are transferred to bilingual employees.

A third complainant who was looking for some information was told to call the Tracadie office. The complainant was connected to a voice mail message in French only. The voice mail will now be in both official languages.

The fourth complainant went to court in the Moncton area and all the questions asked by the lawyer were in English only. In the future, the court staff will ensure that interpretation services are available.

V. Rapport des plaintes concernant les langues officielles

Au cours de l'exercice de 1997-1998, le Bureau des langues officielles a reçu quatre plaintes concernant le Ministère et ces plaintes étaient toutes fondées. Voici une description des plaintes et des mesures correctives adoptées pour résoudre les situations.

Le premier plaignant alléguait qu'on avait placé une enseigne en anglais seulement dans un bureau de Campbellton du ministère de la Justice. Le Ministère a remplacé l'enseigne par une enseigne bilingue.

Un autre plaignant alléguait ne pas avoir reçu de service en français lorsqu'il a appelé un bureau de Fredericton. Le Ministère a demandé aux employés de répondre au téléphone dans les deux langues officielles et de veiller à passer la communication à des employés bilingues, au besoin.

Un troisième plaignant qui cherchait à obtenir certains renseignements a été avisé qu'il devait appeler le bureau de Tracadie. Il a obtenu un message enregistré de boîte vocale en français seulement. Le message enregistré sera désormais préparé dans les deux langues officielles.

Le quatrième plaignant avait comparu devant un tribunal dans la région de Moncton et l'avocat ne lui avait posé que des questions en anglais. Le personnel du tribunal veillera dorénavant à mettre des services d'interprétation à la disposition des intéressés.